



***Standard du gouvernement du Québec
sur les ressources informationnelles***

PROJET

**SGQRI 45-1 – Description d'une adresse :
adresse municipale
Version 0,13 du 20 juin 2005**

Avertissement

Ce document ne constitue pas encore un standard officiel du gouvernement du Québec. Cette version fait suite aux commentaires reçus lors de l'enquête élargie effectuée auprès des ministères et des organismes du gouvernement du Québec de mai à septembre 2004. Elle a fait l'objet d'un consensus final lors de la réunion du 17 mars 2005 du comité de normalisation sur les adresses. En attendant l'officialisation par le Conseil du trésor, son contenu est sujet à modification sans préavis.

Toute référence à ce document doit inclure la mention « ébauche de standard non officialisé » en plus du numéro et du titre du projet de standard ainsi que le numéro et la date de la version.

Table des matières

1	Objet.....	1
2	Champ d'application.....	3
3	Catégorie.....	3
4	Approbation.....	3
5	Date d'entrée en vigueur.....	3
6	Stratégie de mise en place.....	4
6.1	Adresse municipale au Québec.....	4
6.1.1	Mise en place du référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec.....	4
6.1.2	Dans l'attente du référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec.....	4
6.2	Adresse municipale à l'extérieur du Québec.....	5
6.2.1	Applications existantes.....	5
6.2.2	Nouvelles applications.....	6
7	Date prévue de révision.....	6
8	Ministère ou organisme responsable du standard.....	6
9	Références normatives.....	6
10	Autres références.....	7
11	Acronymes et définitions.....	8
11.1	Acronymes.....	8
11.2	Définitions.....	8
12	Contenu technique du standard.....	13
13	Conditions de conformité au standard.....	14
13.1	Données.....	14
13.1.1	Niveaux de description d'une adresse municipale.....	14
13.1.2	Utilisation intégrale du français.....	14
13.1.3	Adresses provenant d'une organisation en dehors du gouvernement du Québec.....	15
13.1.4	Utilisation des valeurs permises d'un domaine énumératif codifié.....	15
13.2	Interface personne-machine.....	16
13.2.1	Représentation d'un concept.....	16
13.2.2	Formulaire ou interface électronique pour le citoyen et la citoyenne.....	16
13.2.3	Simplification des communications entre le gouvernement et les citoyens et les citoyennes.....	16
14	Conformité ou dérogation aux autres standards SGQRI.....	16
15	Conformité au concept d'adaptabilité culturelle et linguistique.....	17
16	Composition du groupe de travail responsable de l'élaboration du standard.....	17
ANNEXE 1	Modèle conceptuel de données.....	19
ANNEXE 2	Dictionnaire des données.....	22
A2.1	Description détaillée des éléments de donnée.....	22
A2.1.1	Présentation des niveaux de description d'une adresse municipale.....	22
A2.1.2	Niveaux de description d'une adresse municipale selon le territoire administratif dont fait partie une adresse.....	24
A2.1.3	Exemples de description d'adresses municipales.....	24
A2.1.4	Description détaillée des éléments de donnée d'une adresse municipale.....	32
A2.1.5	Représentation hiérarchique des données.....	45
A2.2	Description des domaines énumératifs codifiés relatifs à une adresse municipale.....	48
A2.2.1	Niveaux de description d'une adresse municipale.....	48
A2.2.2	Suffixes de numéro d'immeuble.....	50
A2.2.3	Odonymes au Québec.....	51
A2.2.4	Génériques d'odonyme.....	52

A2.2.5	Particules de liaison dans un odonyme	55
A2.2.6	Éléments principaux de spécifique d'odonyme.....	56
A2.2.7	Points cardinaux dans les noms de voies de communication	57
A2.2.8	Catégories de subdivision d'un immeuble	57
A2.2.9	Source de localisation géographique d'une adresse municipale.....	58
ANNEXE 3	Schéma XML	59
ANNEXE 4	Lien avec le standard d'OASIS intitulé <i>extensible Address Language (xAL)</i>	60

SGQRI 45-1 – Description d'une adresse : adresse municipale

1 Objet

Ce standard présente les renseignements nécessaires pour situer un lieu à l'intérieur d'une municipalité. Dans le respect du cadre juridique de protection des renseignements personnels et sous réserve de l'autorisation de la Commission d'accès à l'information le cas échéant, il satisfait aux besoins principaux suivants :

- **interopérabilité** dans les échanges de données d'adresses municipales entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec en s'assurant notamment que ces données sont de qualité, sans ambiguïté et conformes à l'utilisation intégrale du français;
- **exactitude et précision** pour les applications géomatiques avec géocodage, qui localisent géographiquement une adresse municipale à l'intérieur d'un territoire.

Ce standard permet également :

- de localiser avec exactitude le domicile d'un citoyen ou d'une citoyenne ou le lieu principal d'une entreprise ou de toute autre organisation pour établir l'admissibilité à un droit (ex. : le droit de vote) ou l'admissibilité à un service (ex. : l'assurance médicaments);
- d'établir les bases nécessaires pour distinguer une adresse de domicile d'une adresse postale ou d'une adresse de correspondance;
- d'utiliser l'adresse municipale comme un élément fiable de vérification et d'authentification;
- de minimiser les risques de traitement non équitable entre les citoyens et les citoyennes pour des décisions basées sur l'adresse municipale utilisée comme adresse de domicile;
- de minimiser les risques de fraude basée sur l'utilisation d'adresses inexistantes ou incomplètes;
- d'apparier efficacement les adresses municipales;
- faciliter la modification d'un grand nombre d'adresses municipales à la suite des fusions municipales portant sur le changement de nom de municipalité ainsi que des odonymes et des numéros d'immeubles en vue d'éliminer les doublons;
- de favoriser un adressage efficace, économique et rapide pour les envois postaux en grands nombres ainsi qu'une diminution du nombre d'envois retournés;
- de favoriser une localisation optimale des services aux citoyens, aux citoyennes et aux entreprises (ex. : localisation de points de service des réseaux de l'éducation et de la santé; acheminement de services de sécurité civile);
- de rendre possible le tri, le classement et la recherche de renseignements (ex. : nom de municipalité, odonyme) qui respectent les caractéristiques de la culture et de la langue française;
- de simplifier les communications entre l'Administration et les citoyens et les citoyennes.

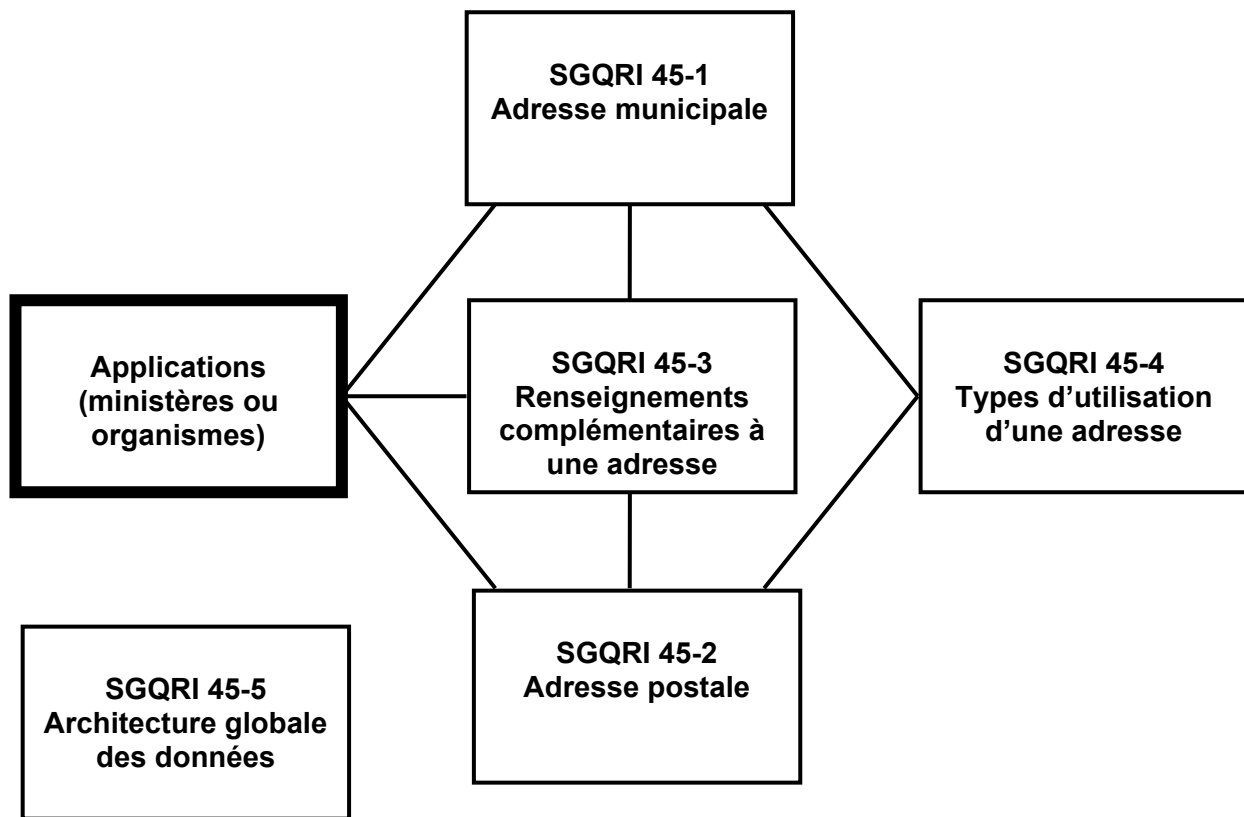
Outre l'image d'une administration publique efficace, équitable et à l'abri de certaines fraudes, le citoyen et la citoyenne y trouvent aussi son compte parce que ce standard permet de diminuer les risques de pertes de courrier ou de livraison en retard en raison d'une adresse invalide ou incomplète.

Ce standard peut aussi être utilisé jusqu'à un certain point, pour localiser un objet (ex. : une borne d'incendie) ou situer un évènement (ex. : un accident automobile).

Ce standard s'inscrit dans un ensemble qui traite de l'adresse. Les quatre autres standards sont :

- SGQRI 45-2 – Description d’une adresse : adresse postale,
- SGQRI 45-3 – Description d’une adresse : renseignements complémentaires à une adresse,
- SGQRI 45-4 – Description d’une adresse : types d’utilisation d’une adresse,
- SGQRI 45-5 – Description d’une adresse : architecture globale des données.

Ce qui suit représente le schéma des liens entre chacun de ces standards.



Remarques :

1. Ce standard est conforme au *Français au bureau* ainsi qu’au *Guide canadien d’adressage* de la Société canadienne des Postes, qui renferme une description générale du contenu d’une adresse ainsi qu’un format de présentation de cette information à des fins postales. Pour les éléments de donnée qui sont gérés à l’aide d’une codification, il s’agit de convertir cette codification afin d’obtenir une adresse recomposée utilisable, par exemple lors d’un envoi de courrier par la poste.
2. La fin pour laquelle une *adresse municipale*¹ est utilisée par une personne, une entreprise ou une organisation (ex. : adresse de correspondance, de domicile, d’habitation saisonnière, de commerce, de lieu d’activités d’une entreprise ou d’une organisation) et la période d’utilisation d’une adresse à une fin particulière, c’est-à-dire la date de début et, le cas échéant, la date de fin de l’utilisation, sont exclues de ce standard. Conformément à la description incluse au standard SGQRI 45-4 – *Description d’une adresse : types d’utilisation d’une adresse*, ces caractéristiques relèvent plutôt de l’association entre, d’une part, une personne, une entreprise ou une organisation et, d’autre part, une adresse municipale. Elles

¹ Au besoin, voir définition à la section 11.2.

doivent, par conséquent, être prises en compte lors de la gestion du dossier de la personne, de l'entreprise ou de l'organisation.

3. Lorsqu'une adresse municipale est utilisée aux fins de correspondance, elle est dite *adresse de correspondance*². Il peut s'agir d'une adresse municipale (au Québec ou en dehors du Québec) ou d'une *adresse postale*³. Ce standard se limite à présenter les renseignements requis pour décrire une adresse municipale. La notion d'*adresse de correspondance* est exclue du standard actuel. Cette notion est décrite dans le standard SGQRI 45-4 – *Description d'une adresse : types d'utilisation d'une adresse* et relève plutôt de l'association entre, d'une part, une personne, une entreprise ou une organisation et, d'autre part, un lieu de livraison de courrier. Elle doit, par conséquent, être prise en compte lors de la gestion du dossier de la personne, de l'entreprise ou de l'organisation.
4. Les données portant sur la période d'existence d'une adresse municipale au Québec sont gérées par les municipalités. En effet, une municipalité détermine à partir de quelle date elle considère une adresse municipale comme étant valable et, au besoin, à partir de quelle date elle considère cette adresse municipale comme ne l'étant plus. Cette période d'existence est exclue de ce standard. Elle pourra cependant être incluse dans le référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec que le gouvernement du Québec pourra mettre en place.
5. Les *renseignements complémentaires à une adresse*⁴ sont traités dans le standard SGQRI 45-3 – *Description d'une adresse : renseignements complémentaires à une adresse* parce qu'ils ne comportent pas la même stabilité que les renseignements constitutifs de l'adresse municipale.

2 Champ d'application

Ce standard s'adresse aux ministères et aux organismes visés à l'article 64 de la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01).

3 Catégorie

Standard obligatoire de la catégorie *standard consensuel*.

4 Approbation

En vertu de l'article 66 de la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) et sur avis du ministère des Services gouvernementaux en vertu de l'article 5 de la *Loi sur le ministère des Services gouvernementaux* (L.R.Q., chapitre M-26.1), ce standard a été officialisé par le Conseil du trésor le **[date à préciser]** (n° de décision : **[à préciser]**).

5 Date d'entrée en vigueur

Note du rédacteur :

Les dates dans ce standard seront ajustées en fonction de la date d'officialisation du standard.

Ce standard entre en vigueur le **[date à préciser]**, soit le premier jour du mois suivant son officialisation.

² Idem.

³ Idem.

⁴ Au besoin, voir définition à la section 11.2.

6 Stratégie de mise en place

Il faut nécessairement prendre en considération les conditions de conformité au standard décrites à la section 13 de ce document préalablement à son choix d'une stratégie de mise en place du standard.

6.1 Adresse municipale au Québec

6.1.1 Mise en place du référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec

Les dispositions de cette section pourront faire l'objet d'une révision lors de la conception administrative du référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec.

6.1.1.1 Applications existantes

Pour les applications existantes avec échange de données entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec, les données échangées doivent être conformes au **niveau 1**⁵ de description du standard au plus tard trois ans après la mise en place du référentiel gouvernemental. Les données d'adresse échangées peuvent se limiter aux identifiants d'adresse municipale assignés dans le répertoire gouvernemental. Lorsqu'une adresse donnée par un citoyen, une citoyenne ou une entreprise doit absolument être transmise et qu'il est impossible de faire autrement en raison, par exemple, de contraintes juridiques, chaque adresse devra être accompagnée de l'identifiant de l'adresse équivalente dans le répertoire gouvernemental.

Exceptions :

Les données échangées doivent être conformes au standard selon le **niveau 1** dès que :

- un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec s'ajoute à un échange de données existant (dans ce cas, ce ministère ou cet organisme doit recevoir des données conformes au standard);
- un échange de données est mis en place à partir d'une application initialement sans échange de données;
- une modification est apportée par l'organisme transmetteur aux données d'adresse qui font l'objet de l'échange.

Pour une application existante sans échange de données, les données devraient être conformes au **niveau 1** de description du standard dans un délai de cinq ans après la mise en place du référentiel gouvernemental.

6.1.1.2 Nouvelles applications

Pour toute nouvelle application accompagnée d'une nouvelle base de données dont la conception est achevée après la mise en place du référentiel gouvernemental, les données doivent être conformes au **niveau 1** de description du standard.

6.1.2 Dans l'attente du référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec

6.1.2.1 Applications existantes

Pour une application existante, les données devraient être conformes au standard selon le **niveau 2A (préférentiel) ou le niveau 2B** de description dans un délai de cinq ans après la date de mise en vigueur du standard.

⁵ Voir définition des niveaux à la section A2.1.1 de l'annexe 2.

Exceptions :

Les données échangées doivent être conformes au standard selon le **niveau 2A (préférentiel) ou le niveau 2B** dès que :

- un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec s'ajoute à un échange de données existant (dans ce cas, ce ministère ou cet organisme doit recevoir des données conformes au standard);
- un échange de données est mis en place à partir d'une application initialement sans échange de données;
- une modification est apportée par l'organisme transmetteur aux données d'adresse qui font l'objet de l'échange.

6.1.2.2 Nouvelles applications

Pour toute nouvelle application accompagnée d'une nouvelle base de données dont la conception est achevée après la date d'entrée en vigueur du standard, les données doivent être conformes selon le **niveau 2A (préférentiel) ou le niveau 2B** de description du standard.

Pour toute nouvelle application avec une base de données existante, les données devraient être conformes au standard tel qu'indiqué au paragraphe précédent dans un délai de cinq ans après la date d'entrée en vigueur du standard.

6.1.2.3 Usage d'un référentiel d'adresses temporaire

Entre le moment de l'entrée en vigueur du standard et la mise en place du référentiel gouvernemental, un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec peut envisager l'usage temporaire d'un nouveau référentiel maison d'adresses ou d'un référentiel d'adresses existant (celui, par exemple, du Directeur général des élections). À cet égard, afin d'atténuer, voire éliminer les efforts de conversion, il importe de prévoir un mécanisme d'autocorrection de sorte que le redressement des données, si besoin est, s'effectue de façon graduelle et automatique, lorsque le référentiel gouvernemental sera en place.

Cela permet ainsi de mettre en place plus rapidement le concept « choisir une adresse » en remplacement du concept « saisir une adresse ».

6.2 Adresse municipale à l'extérieur du Québec

6.2.1 Applications existantes

Pour les applications existantes, les données devraient, dans un délai de cinq ans après la date de mise en vigueur du standard, être conformes au standard selon :

- **le niveau 2B (préférentiel) ou le niveau 3 de description** pour une adresse municipale ailleurs au Canada,
- **le niveau 3 de description** pour une adresse municipale à l'extérieur du Canada.

Exceptions :

Les données échangées doivent être conformes au standard selon le **niveau 2B (préférentiel) ou le niveau 3** dès que :

- un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec s'ajoute à un échange de données existant (dans ce cas, ce ministère ou cet organisme doit recevoir des données conformes au standard);

- un échange de données est mis en place à partir d'une application initialement sans échange de données;
- une modification est apportée par l'organisme transmetteur aux données d'adresse qui font l'objet de l'échange.

6.2.2 Nouvelles applications

Pour toute nouvelle application accompagnée d'une nouvelle base de données dont la conception est achevée après la date d'entrée en vigueur du standard, les données doivent être conformes au standard tel qu'indiqué au premier paragraphe de la section 6.2.1.

Pour toute nouvelle application avec une base de données existante, les données devraient être conformes au standard tel qu'indiqué au premier paragraphe de l'article 6.2.1 dans un délai de cinq ans après la date d'entrée en vigueur du standard.

7 Date prévue de révision

La révision de ce standard sera effectuée au plus tard le [date à déterminer en fonction de la date d'entrée en vigueur du standard], soit dans un délai de cinq ans après son entrée en vigueur.

Ce standard pourra être mis à jour au fur et à mesure que les normes ou standards sur lesquels il se base seront mis à jour.

8 Ministère ou organisme responsable du standard

- Registraire des adresses (à déterminer).
- Ministère des Services gouvernementaux.

9 Références normatives

GOUVERNEMENT DU CANADA. *NCTTI – 37.0 1999 : Norme d'adressage*, 1999.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *SGQRI 3 – Jeux de caractères codés*, 2005.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *SGQRI 45-2 – Description d'une adresse : adresse postale*, 2005.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *SGQRI 46-1 – Codification de l'information d'un domaine énumératif : pays*, 2005.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *SGQRI 46-2 – Codification de l'information d'un domaine énumératif : subdivisions de pays*, 2005.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *SGQRI 46-8 – Codification de l'information d'un domaine énumératif : municipalités*, 2005.

OASIS. *Extensible Address Language (xAL), Standard Description Document for W3C DTD/Schema, version 2.0*, 2002. www.oasis-open.org/committees/ciq/download.html.

10 Autres références

Code civil du Québec, L.Q., 1991, c. 64.

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC. *Adresses... ou maladresses*.
www.toponymie.gouv.qc.ca/adresses.htm.

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC. *Définitions des types d'entités*.
www.toponymie.gouv.qc.ca/dtv8.htm.

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC. *Topos sur le web*.
www.toponymie.gouv.qc.ca/adresses.htm.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique de l'utilisation du français dans les technologies de l'information, adoptée par le Conseil des ministres le 25 novembre 1992*. Sous la responsabilité de l'Office québécois de la langue française et du Secrétariat du Conseil du trésor. (Nouvelle version de la politique en préparation)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR. *Manuel d'évaluation foncière du Québec; volume 2 : processus de traitement du rôle d'évaluation*, Les Publications du Québec, 1997.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN ET DE L'IMMIGRATION et OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. VACHON-L'HEUREUX, Pierrette. *Termes à utiliser à titre de libellés dans la partie « Renseignements sur l'identité » des formulaires de l'Administration*, Document diffusé sur le réseau Simplifions, 22 août 2003. (Programme de simplification de la communication gouvernementale)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, PLAN GÉOMATIQUE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Étude pour l'adaptation du projet de norme fédérale d'adressage au contexte québécois*, 2000. Document non publié.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Avis de recommandation, Majuscules*, Gazette officielle du Québec, 26 mai 1979, 111^e année, n^o 21, p. 5809. (Partie 1, Avis juridiques)

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Avis de recommandation, Accents sur les sigles*, Gazette officielle du Québec, 4 octobre 1980, 112^e année, n^o 40, p. 9744. (Partie 1, Avis juridiques)

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Avis de recommandation, Règles d'écriture (municipalités), Numéro*, Gazette officielle du Québec, 29 mai 1982, 114^e année, n^o 22, p. 5101. (Partie 1, Avis juridiques)

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le français au bureau*, 6^e éd. rev. et augm. par Noëlle Guilloton et Martine Germain, Sainte-Foy, Publications du Québec, 2005. [À paraître].

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le grand dictionnaire terminologique*, 2005. www.granddictionnaire.com.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Répertoire des avis terminologiques et linguistiques*, 4^e éd., revue et augmentée, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 1998, 353 p.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. *Lignes directrices pour décrire des métadonnées dans un standard du gouvernement du Québec sur les ressources informationnelles – SGQRI*, 2004. www.gouvernement-en-ligne.qc/documents/Lignes_directrices_metadonnees.pdf.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. Lignes directrices pour décrire un domaine énumératif codifié, 2002. www.gouvernement-en-ligne.qc/documents/Lignes-directrices-domaines-codifiés.pdf.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. *Référentiel des composantes partageables et réutilisables du gouvernement du Québec*. www.referentiel.qc/principales/accueil.asp.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES. *Guide canadien d'adressage*, Ottawa, 2002. www.postescanada.ca/business/offerings/address_management/pdf/addressing_guide-f.pdf.

11 Acronymes et définitions

11.1 Acronymes

GDT :	Le grand dictionnaire terminologique
ISO :	Organisation internationale de normalisation
NCTTI :	Norme du Conseil du Trésor sur les technologies de l'information (gouvernement du Canada)
OLF :	Office de la langue française
OQLF :	Office québécois de la langue française
SGQRI :	Standard du gouvernement du Québec sur les ressources informationnelles
S.O. :	Sans objet
XML :	Extensible Markup Language
W3C :	World Wide Web Consortium

11.2 Définitions

Adresse codifiée

Adresse municipale ou postale comportant au moins un élément d'information codifié.

Adresse de correspondance

Adresse postale ou adresse municipale utilisée pour la livraison de courrier.

Note :

1. Généralement, l'adresse de correspondance est la même que l'adresse de domicile.

Adresse de domicile

Adresse municipale du domicile d'une personne physique ou morale, d'une association ou d'une société.

Note :

1. La notion *domicile* est conforme à l'article 75 du Code civil.

Adresse municipale

Syn. : Adresse géographique

Ensemble des indications qui permettent de situer un lieu dans une municipalité.

(GDT, 2005)

Notes :

1. Une adresse municipale est généralement composée d'un numéro d'immeuble, d'un odonyme, d'un nom de municipalité et, au besoin, d'un numéro de subdivision comme un numéro d'appartement.
Ex. : 1500, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec) G1N 4T5.
2. Les mentions *tour*, *bloc*, *phase* et autres du même genre pour désigner un complexe d'habitation ou un immeuble de bureaux sont exclues de l'adresse municipale. Le numéro d'immeuble, le suffixe de numéro d'immeuble et le numéro de subdivision d'immeuble sont généralement suffisants pour désigner une adresse municipale au Québec. Toute autre mention relève plutôt de la notion *renseignement complémentaire*. Exceptionnellement, certains immeubles ont une numérotation défailante. Dans ces cas, le numéro ou la lettre désignant l'immeuble peut être traité dans le *suffixe de numéro d'immeuble* ou dans le *numéro de subdivision d'immeuble*. Une intervention auprès de la municipalité pourrait par ailleurs être envisagée afin de régulariser la situation pour le bénéfice des citoyens et des citoyennes et de tous les intervenants concernés.
3. Aux fins de normalisation au sein du gouvernement du Québec, le nom de subdivision de pays (ex. : le nom de la province) s'ajoute à l'adresse municipale, au besoin, car cette donnée est requise pour les envois postaux. Toutefois, ce renseignement peut être absent du référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec.
4. Aux fins de normalisation au sein du gouvernement du Québec, le nom de pays s'ajoute à l'adresse municipale, au besoin, car cette donnée est requise pour les envois postaux comportant une destination à l'extérieur du Canada. Toutefois, elle peut être absente du référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec.
5. Aux fins de normalisation au sein du gouvernement du Québec, le code postal peut s'ajouter à l'adresse municipale, car il sert généralement à déduire des indications sur l'emplacement du lieu, tels le nom de la municipalité, l'odonyme et la série de biens immeubles situés dans la voie, celle qui correspond aux numéros d'immeubles faisant partie de la tranche d'adresses rattachée au code postal. Bien que conçu pour faciliter la livraison du courrier, le code postal est également utilisé à d'autres fins. Par exemple, la Société de l'assurance automobile du Québec utilise le code postal pour déterminer si le ou la propriétaire d'un véhicule est tenu de payer la contribution annuelle au financement du transport en commun.
6. Aux fins de normalisation au sein du gouvernement du Québec, une adresse en territoire non organisé est considérée comme une adresse municipale. Une adresse municipale située dans un territoire non organisé (ex. : une érablière à l'intérieur des terres publiques) peut inclure le code postal de la municipalité voisine.
7. Une adresse municipale peut aussi être utilisée pour localiser un objet (ex. : une borne d'incendie) ou situer un événement (ex. : un accident automobile).

Adresse postale

Ensemble des indications qui permettent de situer un lieu utilisé pour la livraison de courrier.

(GDT, 2005)

Notes :

1. Une adresse postale inclut généralement le nom de la municipalité et une ou plusieurs indications parmi les suivantes : le nom de subdivision de pays (ex. : Québec), le code postal et le nom de pays.
2. Aux fins de normalisation au sein du gouvernement du Québec, une adresse postale peut comporter une ou plusieurs des indications relatives au mode de livraison postale (ex. : *case postale*, *route rurale*, *poste restante...*), à la catégorie d'installation postale (ex. : *comptoir postal*, *succursale...*) ou aux deux.
Ex. : Case postale 700, succursale Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4S9.

3. Aux fins de normalisation au sein du gouvernement du Québec, une adresse postale exclut le numéro d'immeuble, l'odonyme et la subdivision d'immeuble (ex. : *appartement 22*). Par conséquent, une adresse postale n'est pas une adresse municipale.

Adresse recomposée

Adresse présentée dans une forme pour être utilisée dans un envoi postal.

Autorité source

Organisation qui exerce une responsabilité reconnue pour la production et l'évolution d'un objet partageable et réutilisable par les ministères et les organismes du gouvernement du Québec.

Note :

Un domaine énumératif codifié (ex. : la liste des codets de langues) constitue un exemple d'objet partageable et réutilisable. Dans ce cas, une autorité source établit préalablement les règles de gestion nécessaires à la production (ex. : les règles à respecter pour un ajout) et à l'évolution de cet objet.

Bureau

Lieu de travail habituel du personnel d'une entreprise ou d'un organisme.
(adaptée du GDT, 2005)

Notes:

Aux fins de la normalisation des adresses au sein du gouvernement du Québec :

1. Les termes *local*, *suite* et *unité* sont des anglicismes à éviter.
2. Le terme *porte* n'est pas retenu.
3. Exemple d'adresse utilisant la notion *bureau* :
Direction de l'infrastructure et de l'architecture
Ministères des Services gouvernementaux
1500, rue Jean-Talon Nord, bureau 1.26
Québec (Québec) G1N 4T5
4. La division d'un bureau est exclue d'une adresse municipale. Par exemple: si le bureau numéro 1.30 d'une personne est située à l'intérieur du bureau numéro 1.26 de l'unité administrative à laquelle est rattachée cette personne, le bureau numéro 1.30 n'est pas retenu comme indication dans une adresse municipale.

Codet

Selon un code donné, représentation d'un objet appartenant à un ensemble.
(GDT, 2005)

Notes :

1. Par exemple, *CA* est le codet de « Canada » dans le jeu codé de la représentation internationale des noms de pays, alors que les lettres *CDG* constituent le codet de « Paris-Charles-de-Gaulle » dans celui des noms d'aéroports. De la même manière, dans le code morse, les codets des lettres de l'alphabet sont des groupes de points et de traits.
2. Le codet est le plus souvent formé de lettres tirées du nom de l'objet qu'il désigne. Le codet peut être entièrement numérique. Par exemple, *124* est le codet numérique de *Canada* dans le jeu codé de la représentation internationale des noms de pays.
3. Dans certains cas, le codet peut inclure aussi le codet d'un autre objet. Par exemple, les codets *CA-QC* et *124-QC* pour désigner le Québec incluent respectivement le codet *CA* et le codet numérique *124* qui désignent le Canada (dans le jeu codé de la représentation internationale des noms de pays) et qui s'ajoutent au codet *QC*.

Domaine de valeurs

Ensemble de valeurs permises.

Domaine énumératif

Domaine de valeurs qui est caractérisé par une liste de toutes les valeurs permises.

Domaine énumératif codifié

Domaine énumératif où chaque valeur est identifiée par un identifiant unique émis par une autorité source.

Domaine non énumératif

Domaine de valeurs dont les valeurs permises découlent de l'application d'une règle.

Ex. : Une valeur permise doit faire partie de l'intervalle compris entre 5 et 9999 et être divisible par 5.

Identifiant

Suite de caractères qui permet d'identifier une donnée ou un ensemble de données.

(GDT, 2005)

Notes :

1. Un nom ne doit pas être utilisé comme identifiant parce qu'il n'est pas linguistiquement neutre, c'est-à-dire détaché de toute langue.
2. L'identifiant est dit significatif dans les cas suivants :
 - lorsqu'il utilise le nom de l'objet qu'il identifie;
 - lorsqu'il est possible de déduire le nom de l'objet à partir de l'identifiant (ex. : QC est un identifiant significatif, car il permet de déduire le nom *Québec*);
 - lorsqu'il est possible de déduire une autre information à partir de l'identifiant (ex. : les 2 ou 3 premiers caractères du code géographique de municipalité permettent d'identifier la MRC; le code géographique de la municipalité de Saint-Henri est *19068* et il permet d'identifier la MRC Bellechasse [19] dans laquelle elle se trouve).
3. Dans une base de données, l'identifiant est une clé d'accès à une donnée ou à une occurrence de données dans un fichier ou un tableau. À cet égard, il est recommandé d'utiliser un identifiant non significatif et permanent afin d'éviter de devoir modifier l'identifiant en raison d'une modification par exemple du nom de l'objet représenté. En effet, la modification de l'identifiant pourrait alors entraîner un bris d'intégrité dans la base de données.
4. Un identifiant doit être unique dans le système d'identification de l'autorité émettrice.

Municipalité

Territoire sur lequel s'exerce une autorité locale conformément aux lois municipales.

(GDT, 2005)

Notes :

Aux fins de la normalisation au sein du gouvernement du Québec :

1. Une municipalité reconnue par le ministère des Affaires municipales et des Régions est dite *municipalité officielle*.
2. Une municipalité qui n'est plus reconnue actuellement comme *municipalité officielle* par le ministère des Affaires municipales et des Régions (ex. : Hauterive, Sainte-Foy), est dite *municipalité non officielle* (cette municipalité est aussi appelée municipalité inactive dans les systèmes d'information).

Nom de territoire postal

Toponyme, autre que le nom officiel de la municipalité, utilisé par la Société canadienne des Postes dans une adresse pour acheminer du courrier.

Note :

Parmi les exemples les plus fréquents, mentionnons le nom d'une municipalité qui a été fusionnée (ex. : Pointe-aux-Trembles, fusionnée à Montréal en 1982), le nom d'un hameau (ex. : Rapide-Sept en Abitibi), le nom du bureau de poste (ex. : Courcellette), le nom de la municipalité voisine dans la situation où le courrier est distribué selon une route de facteur de cette municipalité voisine (ex. : un domicilié dans le 9^e Rang de la municipalité de Lefebvre est desservi par la Société canadienne des Postes avec la route de facteur numéro 1 de la municipalité de Wickham).

Numéro d'immeuble

Élément d'une adresse qui sert à indiquer l'emplacement exact d'une maison ou d'un immeuble dans une voie de circulation.

(GDT, 2005)

Notes :

1. Le substantif *immeuble* est entendu ici dans son sens premier de bien qui est immobile par nature, qui ne saurait être déplacé. Ce bien peut être une maison, un poste d'essence, un édifice commercial ou tout autre type de bâtiment, voire même un sol, un lot non bâti.
2. L'emploi du terme *numéro d'immeuble* dans les documents normatifs émanant de l'Administration est recommandé par l'Office de la langue française par l'avis du 22 mai 1982 (Gazette officielle du Québec).
3. Les synonymes *numéro dans la voie* et *numéro de voirie* étaient utilisés dans les normes de l'AFNOR Z 10-007 et Z 69-300 d'octobre 1975, qui portaient sur l'écriture des adresses postales. Le terme *numéro de rue* est utilisé dans la version française de la norme européenne NF EN 14142-1, Z 17-031-1 de novembre 2003 portant sur les services postaux.
4. L'expression *numéro civique* est une mauvaise traduction de l'anglais. L'adjectif *civique* signifie « relatif au citoyen » ou « patriotique ».
5. L'abréviation *n°* est réservée aux sources bibliographiques, tableaux, annuaires, etc. et est immédiatement suivie du numéro qu'elle annonce.
6. Une adresse municipale sans numéro d'immeuble est possible.

Ex. : Chemin de la Baie-du-Bateau,
 Gros-Mécatina

Odonyme

Nom de lieu désignant une voie de communication routière, ferroviaire, cycliste, pédestre ou autre.

(GDT, 2005)

Notes :

1. L'odonyme est composé d'un élément générique qui désigne le type de voie de communication (*rue, boulevard, avenue, chemin, sentier, etc.*) et d'un élément spécifique (*des Érables, du Buisson, De Montmorency, etc.*) qui nomme la voie elle-même. Le nom de la voie peut à son tour être spécifié à l'aide du point cardinal. Dans la langue générale, *nom de rue* et *nom de la rue* sont couramment employés pour désigner un odonyme qui réfère à une voie de circulation routière. La forme courte *rue*, qui ne retient que le générique du type d'odonyme le plus fréquent, est d'usage courant.
2. Au Québec, dans les formulaires de l'Administration destinés au grand public, le terme *rue* sert de libellé dans la partie *Renseignements sur l'identité*. Le vocabulaire toponymique est normalisé par la Commission de toponymie du Québec.

Renseignements complémentaires à une adresse

Ensemble des indications qui s'ajoutent à une adresse municipale ou postale et qui servent à déterminer plus précisément un lieu.

Notes :

1. Des renseignements complémentaires peuvent être utiles aux personnes qui doivent se rendre efficacement à un lieu précis, ou encore aux personnes préposées à la livraison de courrier ou aux personnes préposées à la livraison de marchandise. Chacune de ces trois situations peut requérir un ensemble de renseignements complémentaires distincts.
2. Le nom de complexe immobilier, le nom d'édifice, l'indication de découpage d'un édifice (ex. : aile) et le numéro d'étage sont des exemples de renseignements complémentaires.
3. Exemples de renseignements complémentaires à une adresse municipale : indications pour se rendre à un lieu précis :

Édifice Cyrille-Duquet
Porte RC.72, 1^{er} étage
1500, rue Jean-Talon Nord, bureau 1.12
Sainte-Foy (Québec) G1N 4T5

indications pour la livraison de courrier :

Boîte de courrier numéro 2

1500, rue Jean-Talon Nord, bureau 1.12
Sainte-Foy (Québec) G1N 4T5

indications pour la livraison de marchandise :

Porte RC.10

1500, rue Jean-Talon Nord, bureau 1.12
Sainte-Foy (Québec) G1N 4T5

4. Exemples de renseignements complémentaires à une adresse postale (indications pour la livraison de courrier) :

Pavillon Alphonse-M.-Parent, bureau 1661
Case postale 2208, Succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7P4

524, rue Bourdages, bureau 270
Case postale 1200, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2

Dans l'exemple précédent, bien que correspondant à des indications relatives à une adresse municipale, l'information « 524, rue Bourdages, bureau 270 » associée à une adresse postale correspond à des renseignements complémentaires pour la livraison interne de courrier dans une organisation. En effet, la portion « 524, rue Bourdages » permet d'identifier un immeuble parmi plusieurs, alors que la portion « bureau 270 » permet de trouver plus précisément un lieu de livraison de courrier à l'intérieur de l'immeuble identifié.

12 Contenu technique du standard

Consultez l'annexe

- 1 pour connaître le modèle conceptuel de données,
- 2 pour consulter le dictionnaire des données,
- 3 pour obtenir le schéma XML,
- 4 pour saisir le lien entre ce standard et celui d'OASIS intitulé *extensible Address Language (xAL)*.

L'écriture de l'adresse municipale doit suivre les règles qui définissent les lignes directrices en la matière et qui sont présentées dans les documents suivants :

- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le français au bureau*, 6^e éd. rev. et augm. par Noëlle Guilloton et Martine Germain, Sainte-Foy, Publications du Québec, 2005. [À paraître].
- SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES. Guide canadien d'adressage. Ottawa, 2002.

En cas de divergence entre ces deux documents quant à l'utilisation intégrale du français, *Le français au bureau* est considéré comme la source prioritaire.

13 Conditions de conformité au standard

Pour être conforme au standard, les données et l'interface personne-machine doivent respecter les conditions énumérées respectivement dans les sections *13.1 Données* et *13.2 Interface personne-machine*.

13.1 Données

13.1.1 Niveaux de description d'une adresse municipale

Pour tout échange de données entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec :

- les données d'adresses municipales du Québec doivent être structurées et décrites selon le niveau 1 de description d'une adresse municipale ou, en l'absence d'un référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec, selon les niveaux 2A ou 2B de description d'une adresse municipale, tels que décrits à la section A2.1.1 de l'annexe 2;
- les données d'adresses municipales ailleurs au Canada doivent être structurées et décrites selon le niveau 2B ou 3 de description d'une adresse municipale;
- les données d'adresses municipales à l'extérieur du Canada doivent être structurées et décrites selon le niveau 3 de description d'une adresse municipale.

Pour une application géomatique avec géocodage :

- les données d'adresses municipales du Québec doivent être structurées et décrites selon le niveau 1 de description d'une adresse municipale ou, en l'absence d'un référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec, selon le niveau 2A de description d'une adresse municipale, en utilisant deux éléments distincts pour décrire le numéro d'immeuble et le suffixe de numéro d'immeuble.

Pour toute application concernée par les autres besoins exprimés à la section *1 Objet* :

- les données d'adresses municipales du Québec doivent être structurées et décrites selon le niveau 1 de description d'une adresse municipale ou, en l'absence d'un référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec, selon les niveaux 2A ou 2B de description d'une adresse municipale;
- les données d'adresses municipales ailleurs au Canada doivent être structurées et décrites selon les niveaux 2B ou 3 de description d'une adresse municipale;
- les données d'adresses municipales à l'extérieur du Canada doivent être structurées et décrites selon le niveau 3 de description d'une adresse municipale.

13.1.2 Utilisation intégrale du français

Au Québec, les toponymes sont officialisés par la Commission de toponymie du Québec. Leur usage doit témoigner de l'utilisation intégrale du français. Dans ce standard, l'utilisation intégrale du français consiste à :

- écrire tous les éléments non chiffrés de l'adresse en toutes lettres selon la règle de typographie reconnue, en s'assurant du respect du standard SGQRI 003 *Jeu de caractères codé*;
- employer tous les signes du français au besoin, y compris les signes diacritiques (accent aigu, accent grave, accent circonflexe, tréma, cédille) et les ligatures (*œ*, *Œ*, *æ* et *Æ*) à la fois pour les minuscules et les majuscules (en tenant compte de l'avis de l'Office de la langue française du 26 mai 1979);

- utiliser la majuscule en début de mot seulement, pour marquer le caractère particulier du nom propre; l'abus de la majuscule enfreint les conventions typographiques et est contraire au principe d'intelligibilité, qui est basé sur le contraste entre la majuscule et la minuscule;
- respecter les conventions typographiques du français, telle la règle de l'espacement, qui veut que dans la chaîne de caractères la virgule soit toujours suivie d'une espace simple, ou encore la règle de ponctuation, qui impose de séparer par la virgule le numéro d'immeuble du nom de la voie;
- respecter les règles d'écriture des toponymes de la Commission de toponymie, dont les principes de base sont l'écriture des noms au long (ex. l'adjectif Saint de préférence à son abréviation St) et le recours au trait d'union pour lier les éléments du nom propre (rue Saint-Jean); il est aussi obligatoire d'utiliser les toponymes officialisés par la Commission de toponymie du Québec;
- respecter les conventions graphiques, telles les règles de l'abréviation et l'accentuation des abréviations des toponymes (en tenant compte de l'avis de recommandation de l'Office de la langue française du 4 octobre 1980).

Au besoin, consultez le guide linguistique de l'Office québécois de la langue française *Le français au bureau*, à la rubrique *Adresse*, afin de connaître les règles d'abréviation qui peuvent s'appliquer aux adresses. Sur demande, la Commission de toponymie du Québec peut fournir des abréviations d'odonymes et de noms de municipalités.

13.1.3 Adresses provenant d'une organisation en dehors du gouvernement du Québec

En ce qui concerne les adresses fournies par une organisation en dehors du gouvernement du Québec, le ministère ou l'organisme du gouvernement du Québec doit se conformer au standard lors qu'il les utilise.

13.1.4 Utilisation des valeurs permises d'un domaine énumératif codifié

Il est possible d'utiliser un sous-ensemble plutôt que l'ensemble des valeurs permises d'un domaine énumératif codifié. Un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec qui reçoit des données d'un autre ministère ou organisme du gouvernement du Québec doit cependant prévoir que l'ensemble complet des valeurs peut lui être transmis.

L'utilisation d'une valeur qui ne fait pas partie d'un domaine énumératif codifié décrit dans ce standard ou dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.gc/principales/accueil.asp) n'est pas conforme à ce standard. S'il manque une valeur permise dans un domaine, il s'agit de faire une demande d'ajout auprès de l'autorité source de ce domaine.

En cas de divergence entre le standard et le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec, cette dernière source sera considérée comme la plus à jour.

13.2 Interface personne-machine

13.2.1 Représentation d'un concept

L'abréviation (ex. : *app.* pour *appartement*) ou le nom d'une valeur permise (ex. : *appartement*) est utilisé, lorsque la technologie le permet, à des fins de présentation d'un concept à un utilisateur, comme dans une liste déroulante des valeurs permises d'un élément de donnée.

Dans les cas d'une application informatique destinée à un individu de langue anglaise (ex. : le Service québécois de changement d'adresse), une liste déroulante de valeurs permises peut être présentée en anglais si le standard a normalisé des équivalences en anglais pour le domaine énumératif codifié concerné (ex. : les points cardinaux apparaissant dans les odonymes).

Toute correspondance en provenance d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement du Québec doit cependant renfermer l'odonyme officialisé par la Commission de toponymie du Québec, qui est en français (ex. : rue Sherbrooke Est) même si une donnée a été saisie par un utilisateur dans une application avec l'aide d'une liste déroulante présentant des valeurs permises en anglais (ex. : *East* comme point cardinal).

Au Québec, il existe par ailleurs un certain nombre d'odonymes non officialisés par la Commission de toponymie du Québec et qui, pour l'instant, comportent un générique d'odonyme en anglais (ex. : *Florida Drive*). Par conséquent, même si le générique d'odonyme *drive* n'est pas accepté par la Commission de toponymie du Québec, ce générique d'odonyme est présent dans le domaine énumératif codifié intitulé *Génériques d'odonyme* du standard actuel. Il en est de même pour les génériques d'odonyme *road*, *court*, *circle* et autres.

13.2.2 Formulaire ou interface électronique pour le citoyen et la citoyenne

S'il est utilisé tel quel dans un formulaire ou une interface électronique destinée au citoyen ou à la citoyenne, le découpage fin des éléments de donnée élaboré dans ce standard (voir section A2.1.1 de l'annexe 2) peut entraîner un risque de confusion. Dans ce contexte, il serait souhaitable d'utiliser un découpage de l'information différent. Le cas échéant, il revient à l'application de découper ces données selon le niveau retenu de description en conformité avec ce standard.

13.2.3 Simplification des communications entre le gouvernement et les citoyens et les citoyennes

Dans une application électronique destinée au citoyen et à la citoyenne, les libellés précisés dans ce standard doivent être utilisés afin de simplifier les communications du gouvernement avec ces derniers. Dans les tableaux de la section A2.1.4 à l'annexe 2, ces libellés sont précisés pour chaque élément de donnée concerné.

14 Conformité ou dérogation aux autres standards SGQRI

Ce standard est conforme au standard *SGQRI 3 – Jeux de caractères codés*.

15 Conformité au concept d'adaptabilité culturelle et linguistique

Ce standard est conforme au concept d'adaptabilité culturelle et linguistique parce qu'il est conforme au standard *SGQRI 3 – Jeux de caractères codés*. En raison des règles de la Commission de toponymie du Québec qui veulent qu'une adresse ne se traduise pas, les équivalences en anglais sont absentes dans la presque totalité des domaines énumératifs codifiés. Lorsqu'il est pertinent de donner des équivalences pour certains éléments de donnée, elles sont présentées strictement pour usage à l'intérieur des listes déroulantes dans une application de nature bilingue.

16 Composition du groupe de travail responsable de l'élaboration du standard

Coreponsables et rédacteurs :

Hudon, Yves	Ministère des Services gouvernementaux
Tailleur, Marc	Directeur général des élections du Québec

Membres du comité (ou personnes qui ont assisté à au moins une réunion du comité à titre de substitut) :

Bédard, François	Ministère des Services gouvernementaux
Bélanger, René	Contrôleur des finances
Bonnely, Christian	Commission de toponymie du Québec
Caron, Martine	Régie de l'assurance maladie du Québec
Côté, Guylène	Régie de l'assurance maladie du Québec
Dumas, Diane	Ministère du Travail
Dumoulin, Réal	Ministère des Relations avec le citoyen et de l'Immigration, Programme gouvernemental de simplification de la communication avec les citoyens
Duval, Lise	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Faucher, Daniel	Revenu Québec
Fortier, Lisette	Régie des rentes du Québec
Fourcaudot, Marcel	Commission de toponymie du Québec
Gilbert, Brigitte	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, substitue
Godin, Dominique	Régie des rentes du Québec
Goix, Gilles	Commission de la santé et de la sécurité du travail
Hébert, Johanne	Ministère des Services gouvernementaux, Programme gouvernemental de simplification de la communication avec les citoyens
LaBonté, Alain	Ministère des Services gouvernementaux
Lachance, Marcel	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Lambert, Louise	Ministère des Affaires municipales et des Régions
Lapointe, Brigitte	Revenu Québec, substitue
Lecours, Céline	Ministère du Travail
Magdi, Abdel-Malak	Revenu Québec
Mansouri, Abdelmalek	Ministère des Transports
Michaud, Johanne	Société de l'Assurance automobile du Québec
Ouellet, Jean	Registraire des entreprises
Plamondon, Guy	Commission de la santé et de la sécurité du travail, substitut
Poisson, Guy	Registraire des entreprises
Potvin, Ginet	Ministère des Services gouvernementaux
Ricard, Pierre-François	Institut de la statistique du Québec
Saint-Amour, Michelle	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

St-Hilaire, Pascale
Simard, Normand
Turcotte, Danielle
Vachon-L'Heureux, Pierrette

Revenu Québec
Commission de la santé et de la sécurité du travail
Commission de toponymie du Québec, substitute
Office québécois de la langue française

Modélisateur des données :

Dignard, Raynald

Ministère des Services gouvernementaux

ANNEXE 1 MODÈLE CONCEPTUEL DE DONNÉES (normative)

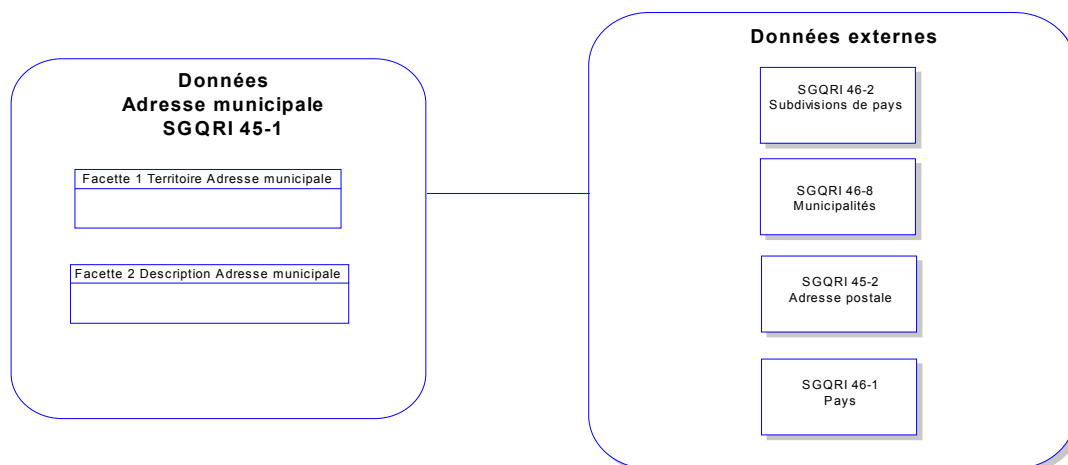
Le modèle conceptuel de données est présenté dans les pages suivantes. Au besoin, consultez l'annexe 2, qui présente la description de chacun des éléments de donnée concernés.

Remarques :

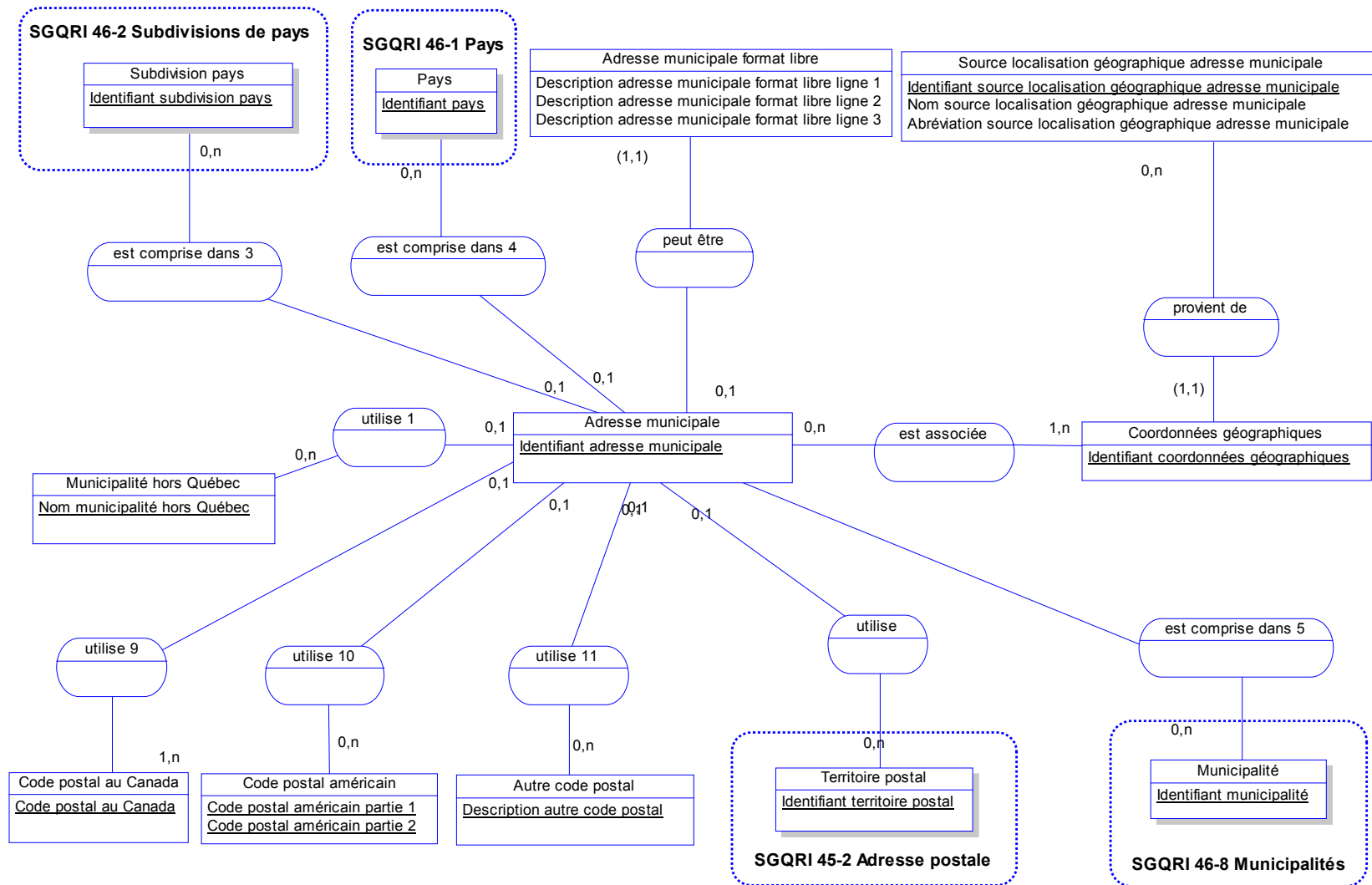
1. Prenez note que le contenu de l'annexe 2 constitue un format structuré pour les échanges de données entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec. Compte tenu que cette description se situe au niveau d'un modèle physique de données, plusieurs éléments de ce format peuvent être absents du modèle conceptuel de données.
2. Lors de l'élaboration du modèle physique de données, la structure des données devra être révisée en tenant compte des niveaux de description d'une adresse municipale.
3. la notion d'historique dans les domaines énumératifs codifiés (date de début et date de fin d'existence de l'occurrence, date de début et date de fin d'activation d'un nom de cette occurrence) est absente du modèle conceptuel des données afin d'éviter de complexifier et de surcharger le MCD. Lorsqu'indiquée dans les remarques d'un domaine énumératif codifié, cette notion devra être intégrée au modèle physique des données en prévision de la mise en place de ce domaine.

page 1 de 3

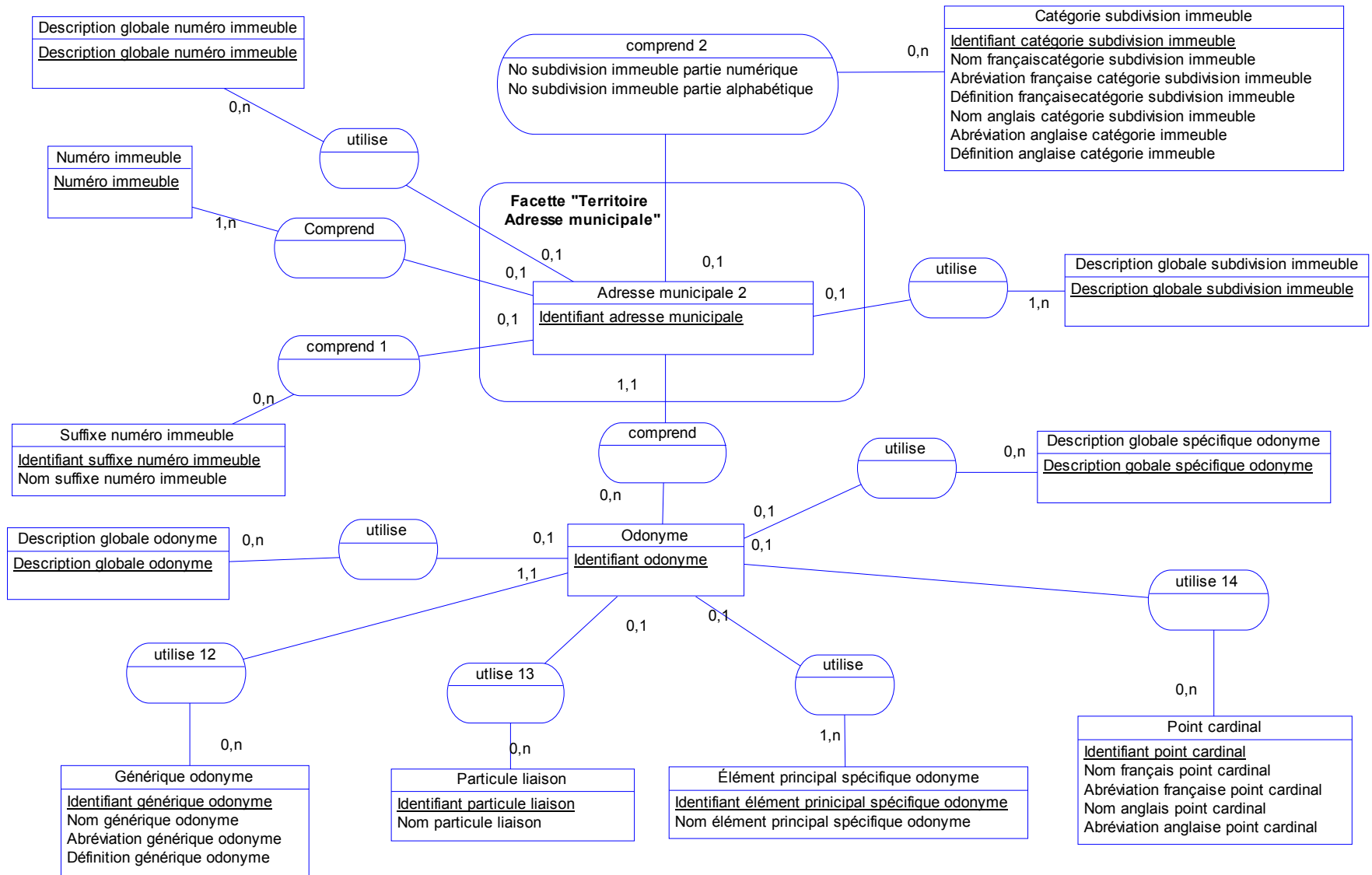
SGQRI 45-1
Adresse municipale
(2005-03-29)



Facette 1 - Territoire Adresse municipale



Facette 2 - Description Adresse municipale



ANNEXE 2 Dictionnaire des données (normative)

A2.1 Description détaillée des éléments de donnée

À des fins d'adressage postal et conformément aux directives de la Société canadienne des Postes, la longueur maximale d'une ligne d'adresse est de 40 caractères, incluant les espaces. Cette longueur maximale s'applique à une adresse recomposée à partir des éléments de donnée décrits dans ce standard qui eux, pris individuellement ou regroupés, peuvent excéder cette longueur maximale dans le format de données utilisé dans les échanges entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec.

À partir des données structurées et codifiées selon le standard SGQRI 45-1, voici comment une *adresse recomposée* est construite :

- chaque identifiant est remplacé par le nom du concept qu'il identifie (ex. : l'identifiant de générique d'odonyme *00916* est remplacé par le terme *rue*),
- tous les éléments de donnée sont mis en forme selon les indications du *Français au bureau* et celles du *Guide canadien d'adressage* pour former des lignes d'adresses,
- si le nombre total de caractères d'une ligne d'adresse excède la contrainte maximale de 40 caractères de la Société canadienne des Postes, des règles d'abréviations sont appliquées afin de respecter cette limite.

A2.1.1 Présentation des niveaux de description d'une adresse municipale

Ce standard utilise des niveaux de description afin de faire ressortir l'information à documenter en fonction de l'un des trois contextes suivants :

- utilisation du référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec;
- description d'une adresse municipale, qu'elle soit au Québec ou ailleurs au Canada;
- description d'une adresse municipale à l'extérieur du Canada.

Pour chaque niveau de description, il y a un ensemble d'éléments de donnée à documenter, qu'ils soient obligatoires, facultatifs ou conditionnels. Plus précisément, ce standard propose trois niveaux de description d'une adresse municipale :

Niveau 1 : Utilisation du référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec

Ce niveau de description permet d'identifier une adresse municipale au Québec en utilisant seulement son identifiant généré par le référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec.

Niveau 2A : Découpage en éléments de donnée

De façon générale, ce niveau de description présente l'information en éléments de donnée pour décrire une adresse municipale du Québec. À cet égard, la première ligne d'une adresse se décompose selon les neuf éléments de donnée suivants :

- un numéro d'immeuble;
- un suffixe de numéro d'immeuble;
- un générique d'odonyme (ex. : rue);
- une particule de liaison associée au terme principal de spécifique d'odonyme;
- un terme principal de spécifique d'odonyme;
- un point cardinal;
- une catégorie de subdivision;

- un numéro de subdivision (ex. : numéro d'appartement) décomposé en partie numérique et partie alphanumérique.

Des regroupements sont aussi possibles dans les cas suivants :

- un numéro d'immeuble global, incluant le numéro d'immeuble et le suffixe de numéro d'immeuble;
- un spécifique d'odonyme global, incluant une particule de liaison et le terme principal de spécifique d'odonyme;
- un numéro de subdivision global, incluant la partie numérique et la partie alphanumérique.

La deuxième ligne d'adresse se décompose selon les quatre éléments de donnée suivants :

- la municipalité,
- le nom de territoire postal,
- la subdivision de pays,
- le code postal.

Niveau 2B : Découpage en regroupements de données

De façon générale, ce niveau de description présente une adresse municipale au Canada sous une forme regroupée. À cet égard, la première ligne d'une adresse est basée sur l'utilisation d'au moins un grand regroupement parmi les suivants :

- l'odonyme global, incluant un générique d'odonyme, une particule de liaison, un terme principal de spécifique d'odonyme et un point cardinal;
- la subdivision d'immeuble globale, incluant une catégorie de subdivision et un numéro de subdivision (partie numérique et partie alphanumérique).

Le niveau 2B peut aussi utiliser un numéro d'immeuble global tel que défini au niveau 2A. Un des deux grands regroupements peut être remplacé par les éléments de donnée équivalents et les plus petits regroupements prévus au niveau 2A.

La deuxième ligne d'adresse se décompose de la même manière qu'au niveau 2A.

Niveau 3 : Format libre non structuré des données

En raison de particularités linguistiques (ex. : en anglais, le générique d'odonyme suit le spécifique d'odonyme) et culturelles (ex. : en Russie, la première ligne d'adresse comporte le code postal ainsi que le nom de la municipalité), et de difficultés à valider les données, l'utilisation du format libre s'avère la façon la plus appropriée pour décrire une adresse municipale à l'extérieur du Canada. Afin de répondre à des besoins de recherche et de statistiques, certains renseignements peuvent être aussi décrits dans des champs distincts. C'est le cas pour les renseignements suivants : code postal, nom de municipalité, subdivision de pays (ex. : État, province) et pays.

Ce niveau de description s'appuie sur :

- trois lignes d'adresse représentant autant d'éléments de donnée où les renseignements suivants peuvent être saisis en format libre lorsqu'ils sont présents : un numéro d'immeuble, un suffixe au numéro d'immeuble, une catégorie de voie de communication (ex. : rue), une particule de liaison associée au spécifique d'odonyme, un spécifique d'odonyme, un point cardinal, une catégorie de subdivision, un numéro de subdivision (ex. : numéro d'appartement), un suffixe au numéro de subdivision, un code postal, un nom de municipalité, une subdivision de pays (ex. : État, province) et un nom de pays;
- des éléments de donnée où la saisie des données serait en format libre pour les renseignements suivants : le code postal, la municipalité, la subdivision de pays (ex. : État, province);

- pour une adresse au Canada, un élément de donnée pour le nom de la province ou du territoire qui ferait l'objet d'une validation à partir d'un domaine énumératif codifié;
- pour une adresse aux États-Unis, un élément de donnée pour le nom de l'État qui ferait l'objet d'une validation à partir d'un domaine énumératif codifié;
- un élément de donnée pour le nom du pays qui ferait l'objet d'une validation à partir d'un domaine énumératif codifié.

Dans une application, le choix des éléments de donnée (c'est-à-dire l'utilisation d'éléments fins de donnée répondant à un seul concept ou de regroupements de données pour décrire plus d'un concept en format libre) dépend des besoins et des exigences du ministère ou organisme du gouvernement du Québec. L'utilisation d'éléments fins de donnée répondant à un seul concept est cependant privilégiée.

A2.1.2 Niveaux de description d'une adresse municipale selon le territoire administratif dont fait partie une adresse

En fonction du territoire administratif dont fait partie une adresse, les niveaux possibles de description d'une adresse municipale se présentent comme suit :

Territoires	Niveaux de description d'une adresse municipale			
	1	2A	2B	3
Au Québec	X	X	X	
Ailleurs au Canada			X	X
À l'extérieur du Canada				X

A2.1.3 Exemples de description d'adresses municipales

Cette section présente des exemples de description d'adresses municipales. Les noms d'éléments de donnée tels que présentés à la section A2.1.4 sont utilisés. Au besoin, consultez cette section pour connaître la description de chacun des éléments de donnée utilisés.

A2.1.3.1 Exemple de description d'une adresse municipale au Québec selon le niveau 1 (utilisation du référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec)

Premier exemple :

Voici l'adresse municipale utilisée comme exemple (cette adresse est fictive) :

12B, rue des Érables Est, appartement 5A

Beauport (Québec) G1C 3P7

N° de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse municipale	001	Utilisation du référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec - niveau 1
2	Identifiant d'adresse municipale	ABC1234567 (identifiant fictif)	12B, rue des Érables Est, appartement 5A Beauport (Québec) G1C 3P7

A2.1.3.2 Exemples de description détaillée d'une adresse municipale selon le niveau 2A (découpage en éléments de donnée)

En reprenant l'adresse municipale utilisée à la section A2.1.3.1 :

SGQRI 45-1 – Description d'une adresse : adresse municipale

Projet, version 0,13 du 20 juin 2005

Deuxième exemple : utilisation des éléments de donnée correspondant au plus fin découpage possible de l'information

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse municipale	021	Découpage en éléments de donnée - niveau 2A
35	Numéro d'immeuble	12	12
36	Identifiant de suffixe de numéro d'immeuble	110	B
40	Identifiant de générique d'odonyme	00916	rue
42	Identifiant de particule de liaison de spécifique d'odonyme	013	des
43	Identifiant d'élément principal de spécifique d'odonyme	100010	Érables
45	Identifiant de point cardinal	001	Est
46	Identifiant de catégorie de subdivision d'immeuble	001	appartement
48	Numéro de subdivision d'immeuble- partie numérique	5	5
49	Numéro de subdivision d'immeuble - partie alphanumérique	A	A
51	Municipalité (identifiant de municipalité)	123451 (identifiant fictif)	Québec
52	Identifiant de territoire postal	102400	Beauport
54	Subdivision de pays au Canada	124-24	Québec
59	Code postal au Canada	G1C3P7	G1C 3P7

Troisième exemple : utilisation des éléments de donnée correspondant à un découpage fin de l'information en utilisant un seul élément de donnée pour l'odonyme

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse municipale	021	Découpage en éléments de donnée - niveau 2A
35	Numéro d'immeuble	12	12
36	Identifiant de suffixe de numéro d'immeuble	110	B
38	Identifiant d'odonyme	821234 (identifiant fictif)	rue des Érables Est

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
46	Identifiant de catégorie de subdivision d'immeuble	001	appartement
48	Numéro de subdivision d'immeuble - partie numérique	5	5
49	Numéro de subdivision d'immeuble - partie alphanumérique	A	A
51	Municipalité (identifiant de municipalité)	123451 (identifiant fictif)	Québec
52	Identifiant de territoire postal	102400	Beauport
54	Subdivision de pays au Canada	124-24	Québec
59	Code postal au Canada	G1C3P7	G1C 3P7

Quatrième exemple : utilisation des regroupements permis (numéro d'immeuble, spécifique d'odonyme et numéro de subdivision d'immeuble)

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse municipale	021	Découpage en éléments de donnée - niveau 2A
37	Description globale de numéro d'immeuble	12B	12B
40	Identifiant de générique d'odonyme	00916	rue
44	Description globale de spécifique d'odonyme	des Érables	des Érables
45	Identifiant de point cardinal	001	Est
46	Identifiant de catégorie de subdivision d'immeuble	001	appartement
50	Numéro global de subdivision d'immeuble	5A	5A
51	Municipalité (identifiant de municipalité)	123451 (identifiant fictif)	Québec
52	Identifiant de territoire postal	102400	Beauport
54	Subdivision de pays au Canada	124-24	Québec
55	Code postal au Canada	G1C3P7	G1C 3P7

Outre les trois exemples précédents de la présente section, d'autres combinaisons sont permises dans le niveau 2A pour la première ligne d'adresse.

A2.1.3.3 Exemples de description détaillée d'une adresse municipale selon le niveau 2B (découpage en regroupements de données)

En reprenant l'adresse municipale utilisée à la section A2.1.3.1 :

Cinquième exemple : utilisation de regroupements de données pour la première ligne d'une adresse municipale au Québec

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse municipale	022	Découpage en regroupements de données - niveau 2B
37	Description globale de numéro d'immeuble	12B	12B
12	Description globale d'odonyme	rue des Érables Est	rue des Érables Est
15	Description globale de subdivision d'immeuble	Appartement 5A	appartement 5A
51	Municipalité (identifiant de municipalité)	123451 (identifiant fictif)	Québec
52	Identifiant de territoire postal	102400	Beauport
54	Subdivision de pays au Canada	124-24	Québec
59	Code postal au Canada	G1C3P7	G1C 3P7

Sixième exemple : utilisation des regroupements de données *Description globale de numéro d'immeuble* et *Description globale d'odonyme* ainsi que de la *Description fine du numéro de subdivision d'immeuble* pour la première ligne d'une adresse municipale au Québec

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse municipale	022	Découpage en regroupements de données - niveau 2B
37	Description globale de numéro d'immeuble	12B	12B
12	Description globale d'odonyme	rue des Érables Est	rue des Érables Est
46	Identifiant de catégorie de subdivision d'immeuble	001	appartement
48	Numéro de subdivision d'immeuble - partie numérique	5	5
49	Numéro de subdivision d'immeuble - partie alphanumérique	A	A
51	Municipalité (identifiant de municipalité)	123451 (identifiant fictif)	Québec

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
52	Identifiant de territoire postal	102400	Beauport
54	Subdivision de pays au Canada	124-24	Québec
59	Code postal au Canada	G1C3P7	G1C 3P7

Septième exemple : utilisation des regroupements de données *Description globale de numéro d'immeuble* et *Description globale de subdivision d'immeuble* ainsi que de la *Description fine d'odonyme* pour la première ligne d'une adresse municipale au Québec

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse municipale	022	Découpage en regroupements de données - niveau 2B
37	Description globale de numéro d'immeuble	12B	12B
40	Identifiant de générique d'odonyme	00916	rue
42	Identifiant de particule de liaison de spécifique d'odonyme	013	des
43	Identifiant d'élément principal de spécifique d'odonyme	100010	Érables
45	Identifiant de point cardinal	001	Est
15	Description globale de subdivision d'immeuble	appartement 5A	appartement 5A
51	Municipalité (identifiant de municipalité)	123451 (identifiant fictif)	Québec
52	Identifiant de territoire postal	102400	Beauport
54	Subdivision de pays au Canada	124-24	Québec
59	Code postal au Canada	G1C3P7	G1C 3P7

Huitième exemple : adresse municipale ailleurs au Canada

Voici l'adresse municipale utilisée comme exemple (cette adresse est fictive) :

12C Yonge Street South, Apartment 1210

Toronto (Ontario) M5J 1A7

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse municipale	022	Découpage en regroupements de données - niveau 2B
37	Description globale de numéro d'immeuble	12C	12C

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
12	Description globale d'odonyme	Yonge Street South	Yonge Street South
15	Description globale de subdivision d'immeuble	apartment 1210	apartment 1210
22	Nom de municipalité hors Canada	Toronto	Toronto
54	Subdivision de pays au Canada	124-35	Ontario
59	Code postal au Canada	M5J1A7	M5J 1A7

A2.1.3.4 Exemples de description détaillée d'une adresse municipale selon le niveau 3 (format libre non structuré)

Neuvième exemple : adresse municipale ailleurs au Canada

En reprenant l'adresse municipale utilisée à la section A2.1.3.1 pour le huitième exemple, voici cette adresse décrite selon le troisième niveau de description :

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse municipale	031	Format libre non structuré - niveau 3
18	Description d'adresse municipale en format libre ligne 1	12C Yonge Street South, Apartment 1210	12C Yonge Street South, Apartment 1210
19	Description d'adresse municipale en format libre ligne 2	Toronto (Ontario) M5J 1A7	Toronto (Ontario) M5J 1A7

Dixième exemple : adresse municipale ailleurs au Canada en utilisant la *Description complémentaire d'adresse hors Québec*

Voici la même adresse décrite selon le niveau 3 de description mais en documentant aussi les éléments de métadonnée de la *Description complémentaire d'adresse hors Québec* (ligne 21 du tableau A2.1.4.4) :

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse municipale	031	Format libre non structuré - niveau 3
18	Description d'adresse municipale en format libre ligne 1	12C Yonge Street South, Apartment 1210	12C Yonge Street South, Apartment 1210
19	Description d'adresse municipale en format libre ligne 2	Toronto (Ontario) M5J 1A7	Toronto (Ontario) M5J 1A7
22	Nom de municipalité hors Québec	Toronto	Toronto
24	Subdivision de pays au Canada - Niveau 3	124-35	Ontario
59	Code postal au Canada	M5J1A7	M5J 1A7

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
33	Pays	124	Canada

Onzième exemple : adresse municipale aux États-Unis

Voici l'adresse municipale utilisée comme exemple (cette adresse est fictive) :

200 North Spring St.

Los Angeles CA 90012-1243

ÉTATS-UNIS

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse municipale	031	Format libre non structuré - niveau 3
18	Description d'adresse municipale en format libre ligne 1	200 North Spring St.	200 North Spring St.
19	Description d'adresse municipale en format libre ligne 2	Los Angeles CA 90012-1243	Los Angeles CA 90012-1243
20	Description d'adresse municipale en format libre ligne 3	ÉTATS-UNIS	ÉTATS-UNIS

Douzième exemple : adresse municipale aux États-Unis en utilisant la *Description complémentaire d'adresse hors Québec*

Voici la même adresse décrite selon le niveau 3 de description mais en documentant aussi les éléments de métadonnée de la *Description complémentaire d'adresse hors Québec* (ligne 21 du tableau A2.1.4.4) :

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse municipale	031	Format libre non structuré - niveau 3
18	Description d'adresse municipale en format libre ligne 1	200 North Spring St.	200 North Spring St.
19	Description d'adresse municipale en format libre ligne 2	Los Angeles CA 90012-1243	Los Angeles CA 90012-1243
20	Description d'adresse municipale en format libre ligne 3	ÉTATS-UNIS	ÉTATS-UNIS
22	Nom de municipalité hors Québec	Los Angeles	Los Angeles
25	Subdivision de pays aux États-Unis	840-93	CA
30	Code postal américain - partie 1	90012	90012
31	Code postal américain - partie 2	1243	1243

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
33	Pays	840	ÉTATS-UNIS

Treizième exemple : adresse municipale ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis

Voici l'adresse municipale utilisée comme exemple (cette adresse est fictive) :

54 bis, rue Boursault
75017 Paris
FRANCE

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse municipale	003	Format libre non structuré
18	Description d'adresse municipale en format libre ligne 1	54 bis, rue Boursault	54 bis, rue Boursault
19	Description d'adresse municipale en format libre ligne 2	75017 Paris	75017 Paris
20	Description d'adresse municipale en format libre ligne 3	FRANCE	FRANCE

Quatorzième exemple : adresse municipale ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis en utilisant la *Description complémentaire d'adresse hors Québec*

Voici la même adresse décrite selon le niveau 3 de description mais en documentant aussi les éléments de métadonnée de la *Description complémentaire d'adresse hors Québec* (ligne 21 du tableau A2.1.4.4) :

No de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse municipale	003	Format libre non structuré
18	Description d'adresse municipale en format libre ligne 1	54 bis, rue Boursault	54 bis, rue Boursault
19	Description d'adresse municipale en format libre ligne 2	75017 Paris	75017 Paris
20	Description d'adresse municipale en format libre ligne 3	FRANCE	FRANCE
22	Nom de municipalité hors Québec	Paris	Paris
32	Autre code postal	75017	75017
33	Pays	250	FRANCE

A2.1.4 Description détaillée des éléments de donnée d'une adresse municipale

Pour connaître la nomenclature utilisée pour décrire les éléments de donnée, consultez le document intitulé *Lignes directrices pour décrire des métadonnées dans un standard du gouvernement du Québec sur les ressources informationnelles*, disponible dans le portail gouvernement en ligne (www.gouvernement-en-ligne.qc/documents/Lignes_directrices_metadonnees.pdf).

Ce qui suit représente les éléments de donnée requis pour décrire une adresse municipale.

A2.1.4.1 Identification du niveau de description et description du niveau 1

Tableau A2.1.4.1 Éléments de donnée requis pour identifier le niveau de description et pour décrire le niveau 1									
N° de ligne	Noms ⁶	Définition	Obligation, condition ⁷	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta. ⁸	Type de donn. ⁹	Renseignement complémentaire
1	1. Identifiant de niveau de description d'adresse municipale 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Identifiant du niveau de détail utilisé pour décrire une adresse municipale.	O	3	3	1	É	CN	Voir le domaine énumératif codifié <i>Liste des niveaux de description d'une adresse municipale</i> à la section A2.2.1.
2	1. Identifiant d'adresse municipale 2. Identifiant adresse municipale 3. S.O. 4. À venir	Identifiant d'une adresse faisant partie du référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec.	C <i>Identifiant de niveau de description d'adresse municipale</i> = <i>001 (Utilisation du référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec - niveau 1)?</i>	10	10	1	É	C	
3	1. Description d'adresse en éléments de donnée 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Ensemble des indications qui permettent principalement de découper finement l'information requise pour décrire une adresse municipale.	C Identifiant de niveau de description d'adresse municipale = <i>021 (Découpage en éléments de donnée - niveau 2A)?</i>	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.2 <i>Description du niveau 2A</i> .
4	1. Description d'adresse par regroupements de données 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Ensemble des indications qui permettent d'utiliser principalement des regroupements de données pour décrire une adresse municipale.	C Identifiant de niveau de description d'adresse municipale = <i>022 (Découpage en regroupements - niveau 2B)?</i>	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.3 <i>Description du niveau 2B</i> .

6 Dans ce standard, quatre noms sont utilisés : 1- le nom officiel de l'élément de donnée; 2- le nom abrégé utilisé dans le modèle conceptuel de données; 3- le libellé à utiliser dans les formulaires et les interfaces électroniques destinés aux citoyens et aux citoyennes (au besoin, consulter le paragraphe intitulé *Simplification des communications entre le gouvernement et les citoyens et les citoyennes* à la section 13); 4- le nom de la balise utilisée dans le schéma XML.

7 « O », « C » et « F » signifient respectivement « obligatoire », « conditionnel » et « facultatif ».

8 « É », « G » et « S » signifient respectivement « élément de métadonnée », « groupe de métadonnées » et « section de métadonnées ».

9 « E », « R » et « D » signifient respectivement « nombre entier », « nombre réel » et « date et temps ». Pour les chaînes de caractères, « C » signifie chaîne de caractères pouvant inclure des caractères alphabétiques, des caractères spéciaux (ex. : « (», « _ », « - », « + », « @ »), des caractères de ponctuation et des caractères numériques, « CAB » signifie chaîne de caractères pouvant inclure des caractères alphabétiques seulement, « CAN » signifie chaîne de caractères pouvant inclure des caractères alphabétiques et des caractères numériques seulement et « CN » signifie chaîne de caractères pouvant inclure des caractères numériques seulement (les zéros non significatifs doivent être considérés en tout temps. Par exemple, l'identifiant de la région administrative de la *Capitale-Nationale* est présenté sous la forme 03 plutôt que 3).

Tableau A2.1.4.1 Éléments de donnée requis pour identifier le niveau de description et pour décrire le niveau 1

N° de ligne	Noms ⁶	Définition	Obligation, condition ⁷	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta. ⁸	Type de donn. ⁹	Renseignement complémentaire
5	1. Description d'adresse municipale en format libre 2. Adresse municipale format libre 3. S.O. 4. À venir	Ensemble des indications qui permettent de décrire une adresse municipale en format libre.	C Identifiant de niveau de description d'adresse municipale = 031 (Format libre non structuré - niveau 3)?	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.4 <i>Description du niveau 3.</i>

A2.1.4.2 Description du niveau 2A**Tableau A2.1.4.2 Éléments de donnée requis pour décrire le niveau 2A**

N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire
6	1. Description de numéro d'immeuble - 2A 2. S.O. 3. Numéro 4. À venir	Ensemble des indications qui permettent d'identifier de façon unique un immeuble dans une voie de communication au sein d'une municipalité. Remarque : La règle d'or dans la gestion des adresses veut qu'un lieu dans une voie de circulation, comportant ou non une subdivision (ex. : appartement, bureau), soit discriminé à partir du numéro d'immeuble et du numéro de subdivision d'immeuble, et ceci même si l'immeuble est mieux connu sous son nom que par son adresse (ex. : le Centre Bell, Place Desjardins).	F	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.5 <i>Description du numéro d'immeuble.</i>
7	1. Description fine d'odonyme - 2A 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Description d'un odonyme de façon détaillée.	O	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.6 <i>Description fine d'odonyme.</i>
8	1. Description fine de subdivision d'immeuble - 2A 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Ensemble des indications détaillées pour identifier une subdivision d'immeuble.	F	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.7 <i>Description fine de subdivision d'immeuble.</i>
9	1. Description d'une deuxième ligne d'adresse au Canada - 2A 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Indications relatives à la deuxième ligne d'une adresse municipale au Canada.	O	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.8 <i>Description détaillée d'une deuxième ligne d'adresse au Canada.</i>

A2.1.4.3 Description du niveau 2B

Pour une adresse municipale au Québec, l'utilisation du regroupement *Description globale d'odonyme*, du regroupement *Description globale de subdivision d'immeuble* ou des deux caractérise le niveau 2B par rapport au niveau 2A. En présence de l'un de ces deux regroupements, la description des deux autres notions (1- *numéro d'immeuble*; 2- *odonyme* ou *subdivision d'immeuble*) peut théoriquement utiliser le découpage fin de l'information prévu pour le niveau de description 2A.

Tableau A2.1.4.3 Éléments de donnée requis pour décrire le niveau 2B									
N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire
10	1. Description de numéro d'immeuble - 2B 2. S.O. 3. Numéro 4. À venir	Ensemble des indications qui permettent d'identifier de façon unique un immeuble dans une voie de communication au sein d'une municipalité. Remarque : La règle d'or dans la gestion des adresses veut qu'un lieu dans une voie de circulation, comportant ou non une subdivision (ex. : appartement, bureau), soit discriminé à partir du numéro d'immeuble et du numéro de subdivision d'immeuble, et ceci même si l'immeuble est mieux connu sous son nom que par son adresse (ex. : le Centre Bell, Place Desjardins).	F	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.5 <i>Description du numéro d'immeuble</i> .
11	1. Description d'odonyme 2. S.O. 3. Rue 4. À venir	Ensemble des indications qui permettent de décrire un odonyme dans une municipalité.	O	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 12 et 13.
12	1. Description globale d'odonyme 2. Description globale odonyme 3. Rue 4. À venir	Description en format libre de l'odonyme d'une adresse municipale. Remarque : Cet élément de donnée peut inclure les indications suivantes : générique d'odonyme (ex. : rue), particule de liaison associée à l'élément spécifique d'odonyme, élément spécifique d'odonyme, point cardinal.	C <i>Description fine d'odonyme - 2B absent?</i>	1	40	1	É	C	Texte libre. Note : Le niveau de description 2B est caractérisé par l'usage d'au moins un des deux regroupements <i>Description globale d'odonyme</i> et <i>Description globale de subdivision d'immeuble</i> .
13	1. Description fine d'odonyme - 2B 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Description d'un odonyme de façon détaillée.	C <i>Description globale d'odonyme absent?</i>	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.6 <i>Description fine d'odonyme</i> .
14	1. Description de subdivision d'immeuble 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Ensemble des indications assignées par le propriétaire qui permettent d'identifier de façon unique une subdivision dans un immeuble. Remarque : La règle d'or dans la gestion des adresses veut qu'un lieu dans une voie de circulation, comportant ou non une subdivision (ex. : appartement, bureau), soit discriminé à partir du numéro d'immeuble et du numéro de subdivision d'immeuble, et ceci même si l'immeuble est mieux connu sous son nom que par son adresse (ex. : le Centre Bell, Place Desjardins).	F	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 15 et 16.

Tableau A2.1.4.3 Éléments de donnée requis pour décrire le niveau 2B

N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire
15	1. Description globale de subdivision d'immeuble 2. S.O. 3. Appartement 4. À venir	Description en format libre d'une subdivision d'un immeuble. Remarque : Cet élément de donnée inclut l'information relative à la catégorie de subdivision d'un immeuble, le numéro de subdivision d'immeuble, lequel renferme, au besoin, le suffixe au numéro de subdivision d'immeuble.	C <i>Description fine de subdivision d'immeuble absente?</i>	1	20	1	É	C	Texte libre. Note : Le niveau de description 2B est caractérisé par l'usage d'au moins un des deux regroupements <i>Description globale d'odonyme</i> et <i>Description globale de subdivision d'immeuble</i> .
16	1. Description fine de subdivision d'immeuble - 2B 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Ensemble des indications détaillées pour identifier une subdivision d'immeuble.	C <i>Description globale de subdivision d'immeuble absente?</i>	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.7 <i>Description fine de subdivision d'immeuble</i> .
17	1. Description d'une deuxième ligne d'adresse au Canada - 2B 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Indications relatives à la deuxième ligne d'une adresse municipale au Canada.	O	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.8 <i>Description détaillée d'une deuxième ligne d'adresse au Canada</i> .

A2.1.4.4 Description du niveau 3

Tableau A2.1.4.4 Éléments de donnée requis pour décrire le niveau 3									
N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire
18	1. Description d'adresse municipale en format libre ligne 1 2. Description adresse municipale format libre ligne 1 3. S.O. 4. À venir	Première série d'indications pour décrire en format libre une adresse municipale à l'extérieur du Québec. Remarques : 1. Peut notamment inclure le numéro d'immeuble, l'odonyme, la municipalité, le code postal, la subdivision de pays et le pays. 2. Ne doit pas répéter des indications présentes dans <i>adresse municipale ligne 2</i> et <i>adresse municipale ligne 3</i> .	O	1	40	1	É	C	Texte libre.
19	1. Description d'adresse municipale en format libre ligne 2 2. Description adresse municipale format libre ligne 2 3. S.O. 4. À venir	Deuxième série d'indications pour décrire en format libre une adresse municipale à l'extérieur du Québec. Remarques : 1. Peut notamment inclure le numéro d'immeuble, l'odonyme, la municipalité, le code postal, la subdivision de pays et le pays. 2. Ne doit pas répéter des indications présentes dans <i>adresse municipale ligne 1</i> et <i>adresse municipale ligne 3</i> .	F	1	40	1	É	C	Texte libre.
20	1. Description d'adresse municipale en format libre ligne 3 2. Description adresse municipale format libre ligne 3 3. S.O. 4. À venir	Troisième série d'indications pour décrire en format libre une adresse municipale à l'extérieur du Québec. Remarques : 1. Peut notamment inclure le numéro d'immeuble, l'odonyme, la municipalité, le code postal, la subdivision de pays et le pays. 2. Ne doit pas répéter des indications présentes dans <i>adresse municipale ligne 1</i> et <i>adresse municipale ligne 2</i> .	F	1	40	1	É	C	Texte libre.
21	1. Description complémentaire d'adresse hors Canada 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Ensemble d'indications documentées individuellement d'une adresse hors Canada. Remarque : Afin de répondre à des besoins de recherche et de statistiques, certains renseignements faisant partie des lignes d'adresses en format libre peuvent aussi être décrits dans des champs distincts.	F	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 22 à 33.
22	1. Nom de municipalité hors Québec 2. Nom municipalité hors Québec 3. S.O. 4. À venir	Identification d'une municipalité située à l'extérieur du Québec.	F	1	40	1	É	C	Texte libre.

Tableau A2.1.4.4 Éléments de donnée requis pour décrire le niveau 3

N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire
23	1. Identification de subdivision de pays 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Renseignements pour identifier la subdivision de pays.	F	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 24 à 26.
24	1. Subdivision de pays au Canada - niveau 3 2. S.O. 3. Province 4. À venir	Identifiant pour désigner la subdivision de pays au Canada.	F + C <i>Identifiant de pays</i> ¹⁰ = <i>Canada (124)?</i>	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir le standard SGQRI 46-2 – Codification de l'information d'un domaine énumératif : subdivisions de pays.
25	1. Subdivision de pays aux États-Unis 2. S.O. 3. État 4. À venir	Identifiant pour désigner une subdivision de pays aux États-Unis.	F + C <i>Identifiant de pays</i> ¹¹ = <i>États-Unis (840)?</i>	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir le standard SGQRI 46-2 – Codification de l'information d'un domaine énumératif : subdivisions de pays.
26	1. Nom d'une autre subdivision de pays 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Série alphanumérique pour identifier un territoire administratif découlant d'une subdivision de pays, à l'exclusion du Canada et des États-Unis.	F + C <i>Identifiant de pays</i> ¹² ≠ <i>Canada (124)</i> et <i>États-Unis (840)?</i>	2	20	1	É	C	Texte libre.
27	1. Identification de code postal - niveau 3 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Renseignements pour identifier le code postal.	F	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 28 à 32.
28	1. Code postal au Canada - niveau 3 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Renseignements pour identifier un code postal au Canada.	F C <i>Identifiant de pays</i> ¹³ = <i>Canada (124)?</i>	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.10 Description du code postal au Canada.
29	1. Code postal américain 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Ensemble des indications qui permettent de décrire le code postal d'une adresse municipale aux États-Unis.	F + C <i>Identifiant de pays</i> ¹⁴ = <i>États-Unis (840)?</i>	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 30 et 31.
30	1. Code postal américain - partie 1 2. Code postal américain - partie 1 3. S.O. 4. À venir	Série numérique définissant une zone postale aux États-Unis qui sert à trier et à acheminer plus facilement le courrier.	O	5	5	1	É	E	> 10 000.

¹⁰ Idem.¹¹ Idem.¹² Idem.¹³ Au besoin, consulter le standard SGQRI 46-1 – Codification d'un domaine énumératif : pays.¹⁴ Idem.

Tableau A2.1.4.4 Éléments de donnée requis pour décrire le niveau 3

N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire
31	1. Code postal américain - partie 2 2. Code postal américain - partie 2. 3. S.O. 4. À venir	Série numérique supplémentaire au code postal américain définissant une zone postale plus précise aux États-Unis.	F	4	4	1	É	E	> 1000 (à confirmer).
32	1. Autre code postal 2. Description autre code postal 3. S.O. 4. À venir	Série alphanumérique définissant une zone postale à l'extérieur du Canada et des États-Unis qui sert à trier et à acheminer plus facilement le courrier.	F + C <i>Identifiant de pays</i> ≠ <i>États-Unis (840)?</i>	1	10	1	É	C	Texte libre.
33	1. Pays 2. Pays 3. Pays 4. À venir	Identification pour désigner un pays.	F	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir le standard SGQRI 46-1 – <i>Codification de l'information d'un domaine énumératif : pays.</i>

A2.1.4.5 Description du numéro d'immeuble

Tableau A2.1.4.5 Éléments de donnée requis pour décrire un numéro d'immeuble									
N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire
34	1. Description fine de numéro d'immeuble 2. S.O. 3. Numéro 4. À venir	Ensemble des éléments de donnée pour décrire chacun des concepts présents dans le numéro d'immeuble.	C <i>Description globale de numéro d'immeuble non documenté?</i>	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 35 et 36.
35	1. Numéro d'immeuble 2. Numéro immeuble 3. Numéro 4. À venir	Identifiant attribué par la municipalité ou par une autorité compétente pour identifier un immeuble dans une voie de communication. Ex. : 510 , rue Saint-Jean.	O	6	6	1	É	E	> 0.
36	1. Identifiant de suffixe de numéro d'immeuble 2. Identifiant suffixe numéro immeuble 3. S.O. 4. À venir	Identifiant du complément d'information relatif au numéro d'immeuble. Exemples de suffixes de numéro d'immeuble : • 740 ½, rue Sainte-Ursule, • 510 A , rue Saint-Jean.	F	3	3	1	É	CN	Voir le domaine énumératif codifié <i>Suffixes de numéro d'immeuble</i> à la section A2.2.2.
37	1. Description globale de numéro d'immeuble 2. Description globale numéro d'immeuble 3. Numéro 4. À venir	Description en format libre d'un numéro d'immeuble pour identifier un immeuble dans une voie de communication au sein d'une municipalité. Remarque : Outre le numéro d'immeuble, cet élément de donnée peut aussi inclure le suffixe du numéro d'immeuble.	C <i>Description fine de numéro d'immeuble non documenté?</i>	1	10	1	É	C	Texte libre. Remarques : Lorsqu'un suffixe d'immeuble est présent : • pour un suffixe de type fraction (ex. : 1/2), le format de présentation <u>doit comporter</u> une espace entre le numéro d'immeuble et le suffixe; • pour un suffixe de type alphabétique (ex. : A, « AB), le format de présentation <u>ne doit pas comporter</u> d'espace entre le numéro d'immeuble et le suffixe.

A2.1.4.6 Description fine d'odonyme

Tableau A2.1.4.6 Éléments de donnée requis pour décrire finement un odonyme										
N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire	
38	1. Identifiant d'odonyme 2. Identifiant odonyme 3. S.O. 4. À venir	Identifiant attribué par le registraire des adresses municipales du Québec à un odonyme au Québec.	C <i>Description détaillée d'odonyme absent?</i>	7	7	1	É	CN	Voir le domaine énumératif codifié <i>Odonymes au Québec</i> à la section A2.2.3.	
39	1. Description détaillée d'odonyme 2. S.O. 3. rue 4. À venir	Ensemble des indications qui permettent de décrire un odonyme de façon détaillée.	C <i>Identifiant d'odonyme absent?</i>	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 40 à 45.	
40	1. Identifiant de générique d'odonyme 2. Identifiant générique odonyme 3. S.O. 4. À venir	Identifiant du type de voie de communication. Exemples de génériques d'odonyme : rue des Érables, 1 ^{re} Rue, boulevard Sainte-Marie, avenue François-Xavier-Garneau.	O	5	5	1	É	CN	Voir le domaine énumératif codifié <i>Générique d'odonyme</i> à la section A2.2.4.	
41	1. Description détaillée de spécifique d'odonyme 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Identification de la particule de liaison, de l'élément principal du spécifique d'odonyme et du point cardinal faisant partie de l'odonyme.	C <i>Description globale de spécifique d'odonyme absent?</i>	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 42 et 43.	
42	1. Identifiant de particule de liaison de spécifique d'odonyme 2. Identifiant particule liaison 3. S.O. 4. À venir	Identifiant des mots liens qui précèdent le spécifique dans un odonyme. Exemples de particules de liaison de spécifique d'odonyme : rue <u>des</u> Érables, rue <u>de la</u> Dame-Blanche, rue <u>de l'</u> Anse-aux-Matelots. Remarque : Il importe de distinguer la particule de liaison de la particule nobiliaire d'un spécifique d'odonyme (ex. : la particule <i>De</i> du spécifique d'odonyme <i>De Ladurantaye</i>) est dite nobiliaire.	F	3	3	1	É	CN	Voir le domaine énumératif codifié <i>Particules de liaison dans un odonyme</i> à la section A2.2.5.	
43	1. Identifiant d'élément principal de spécifique d'odonyme 2. Identifiant élément principal spécifique odonyme 3. S.O. 4. À venir	Identifiant du mot principal faisant partie de l'odonyme.	O	1	6	6	É	CN	Voir le domaine énumératif codifié <i>Éléments principaux de spécifique d'odonyme</i> à la section A2.2.6.	
44	1. Description globale de spécifique d'odonyme 2. Description globale spécifique odonyme 3. S.O. 4. À venir	Mot principal et particule de liaison, si présente, en format libre faisant partie du spécifique d'odonyme. Ex. : rue <u>des Érables</u> , rue <u>Saint-Jean</u> Est.	C <i>Description détaillée de spécifique d'odonyme absent?</i>	1	40	1	É	C	Texte libre. L'utilisation de cet élément est prévue lorsque le terme principal de spécifique d'odonyme est absent du domaine énumératif codifié <i>Éléments principaux de spécifique d'odonyme</i> décrit à la section A2.2.6.	

Tableau A2.1.4.6 Éléments de donnée requis pour décrire finement un odonyme

N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire
45	1. Identifiant de point cardinal 2. Identifiant point cardinal 3. S.O. 4. À venir	Identifiant du point cardinal d'une voie de communication. Exemples de points cardinaux : rue Saint-Jean Ouest , 1 ^{er} Rang Nord-Ouest,	F	3	3	1	É	CN	Voir le domaine énumératif codifié <i>Points cardinaux apparaissant dans les odonymes</i> à la section A2.2.7.

A2.1.4.7 Description fine de subdivision d'immeuble

Tableau A2.1.4.7 Éléments de donnée requis pour décrire finement une subdivision d'immeuble

N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire
46	1. Identifiant de catégorie de subdivision d'immeuble 2. Identifiant catégorie subdivision immeuble 3. S.O. 4. À venir	Identifiant pour désigner un mode de subdivision d'un immeuble. Exemple de catégorie de subdivision d'immeuble : 510, rue Saint-Jean, appartement 3.	O	3	3	1	É	CN	Voir le domaine énumératif codifié <i>Catégories de subdivision d'un immeuble</i> à la section A2.2.8.
47	1. Description détaillée du numéro de subdivision d'immeuble 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Description en deux parties d'un numéro de subdivision d'immeuble.	C <i>Numéro global de subdivision d'immeuble absent?</i>	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 48 et 49.
48	1. Numéro de subdivision d'immeuble - partie numérique 2. N° subdivision immeuble - partie numérique 3. S.O. 4. À venir.	Ensemble des caractères numériques jusqu'au premier caractère alphabétique du numéro de subdivision d'immeuble.	C <i>Numéro de subdivision d'immeuble - partie alphanumérique absent?</i>	6	6	1	É	E	> 0. Cette condition n'est pas mutuellement exclusive.
49	1. Numéro de subdivision d'immeuble - partie alphanumérique 2. N° subdivision immeuble - partie alphanumérique 3. S.O. 4. À venir.	Ensemble des caractères à partir du premier caractère alphabétique ou d'une fraction du numéro de subdivision d'immeuble.	C <i>Numéro de subdivision d'immeuble - partie numérique absent?</i>	3	3	1	É	C	Fractions et lettres de l'alphabet.
50	1. Numéro global de subdivision d'immeuble 2. N° global subdivision immeuble 3. S.O. 4. À venir	Identifiant attribué par le ou la propriétaire afin d'identifier une subdivision d'immeuble. Remarque : Un numéro global de subdivision d'immeuble peut inclure un suffixe. Ex. : 510, rue Saint-Jean, app. 3A .	C <i>Description détaillée du numéro de subdivision d'immeuble absente?</i>	1	6	1	É	C	Généralement sous la forme d'un numéro.

A2.1.4.8 Description détaillée d'une deuxième ligne d'adresse au Canada

Tableau A2.1.4.8 Éléments de donnée requis pour décrire d'une deuxième ligne d'adresse au Canada									
N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire
51	1. Municipalité 2. Identifiant municipalité 3. S.O. 4. À venir	Identification de la municipalité d'une adresse municipale au Québec.	C Adresse municipale au Québec (<i>identifiant de province ou territoire au Canada</i> = 124-24 ¹⁵)?	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir le standard SGQRI 46-8 – Codification de l'information d'un domaine énumératif : municipalités.
52	1. Identifiant de territoire postal 2. Identifiant territoire postal 3. S.O. 4. À venir	Identification d'un territoire desservi au Québec par la Société canadienne des Postes pour l'adressage postal.	F	6	6	1	É	S.O.	Voir le standard SGQRI 45-2 – Description d'une adresse : adresse postale, plus particulièrement à la section A2.2 de l'annexe 2.
53	1. Nom de municipalité ailleurs au Canada 2. S.O. 3. Ville, village ou municipalité 4. À venir	Identification d'une municipalité ou d'un territoire desservi par la Société canadienne des Postes d'une adresse municipale à l'extérieur du Québec au Canada.	C Adresse municipale ailleurs au Canada (<i>identifiant de province ou territoire au Canada</i> ≠ 124-24)?	1	37	1	É	C	Texte libre.
54	1. Subdivision de pays au Canada 2. S.O. 3. Province 4. À venir	Identifiant pour désigner la subdivision de pays au Canada.	O	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir le standard SGQRI 46-2 – Codification de l'information d'un domaine énumératif : subdivisions de pays.
55	1. Code postal au Canada - niveaux 2A et 2B 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Renseignements pour identifier un code postal au Canada.	F ¹⁶	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.10 Description du code postal au Canada.
56	1. Localisation géographique d'une adresse municipale 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Localisation par coordonnées géographiques d'une adresse municipale au Québec. Remarques : 1. Coordonnées géographiques : valeurs exprimant la longitude et la latitude d'un point. 2. Il existe plus d'une façon de localiser géographiquement une adresse.	F	S.O.	S.O.	N	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.9 Description de la localisation géographique d'une adresse municipale.

¹⁵ Au besoin, consulter le standard SGQRI 46-2 – Codification d'un domaine énumératif : subdivisions de pays.

¹⁶ Pour les adresses ailleurs au Canada, le code postal est obligatoire, car ces adresses sont utilisées à des fins de correspondance seulement.

A2.1.4.9 Description de la localisation géographique d'une adresse municipale

Tableau A2.1.4.9 Éléments de donnée requis pour décrire la localisation géographique d'une adresse municipale									
N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire
57	1. Identifiant de la source de localisation géographique d'une adresse municipale 2. Identifiant source localisation géographique adresse municipale 3. S.O. 4. À venir	Identifiant de l'organisme qui a établi une localisation géographique d'une adresse municipale.	O	3	3	1	É	CN	Voir le domaine énumératif codifié <i>Source de localisation géographique d'une adresse municipale</i> à la section A2.2.9.
58	1. Identifiant de coordonnées géographiques 2. Identifiant coordonnées géographiques 3. S.O. 4. À venir	Identifiant associé à une localisation par coordonnées géographiques.	O	15	15	1	É	C	Remarque : Cet identifiant est généré par l'organisme qui est la source de la localisation géographique.

A2.1.4.10 Description du code postal au Canada

Tableau A2.1.4.10 Éléments de donnée requis pour décrire un code postal au Canada									
N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire
59	1. Code postal au Canada 2. Code postal Canada 3. Code postal 4. À venir	Série alphanumérique définissant une zone postale au Canada qui sert à trier et à acheminer plus facilement le courrier. Note : Au Canada, le code postal est une combinaison de lettres et de chiffres à six caractères (A1A 1A1) qui est attribué à un secteur de livraison et qui doit apparaître dans les adresses de ce secteur.	O	6	6	1	É	CAN	Aux fins de validation, l'utilisation d'une base de données de codes postaux est suggérée. Le format de présentation comporte une espace entre les deux parties d'un code postal.

A2.1.5 Représentation hiérarchique des données

Voici la représentation hiérarchique des éléments de donnée et des groupes de données décrits à la section A2.1.4¹⁷ :

N° ligne	Données
1	Identifiant de niveau de description d'adresse municipale
	Niveau de description 1
2	Identifiant d'adresse municipale
	Niveau de description 2A
3	Description d'adresse en éléments de donnée
6	(Description de numéro d'immeuble - niveau 2A)
34	Description fine de numéro d'immeuble
35	Numéro d'immeuble
36	(Identifiant de suffixe de numéro d'immeuble)
37	Description globale de numéro d'immeuble
7	Description fine d'odonyme - niveau 2A
38	Identifiant d'odonyme
39	Description détaillée d'odonyme
40	Identifiant de générique d'odonyme
41	Description détaillée de spécifique d'odonyme
42	(Identifiant de particule de liaison de spécifique d'odonyme)
43	Identifiant d'élément principal de spécifique d'odonyme
44	Description globale de spécifique d'odonyme
45	(Identifiant de point cardinal)
8	(Description fine de subdivision d'immeuble - niveau 2A)
46	Identifiant de catégorie de subdivision d'immeuble
47	Description détaillée du numéro de subdivision d'immeuble
48	Numéro de subdivision d'immeuble - partie numérique
49	Numéro de subdivision d'immeuble - partie alphanumérique
50	Numéro global de subdivision d'immeuble
9	Description d'une deuxième ligne d'adresse au Canada - niveau 2A
51	Municipalité (voir le standard SGQRI 46-8)
52	(Identifiant de territoire postal)
53	Nom de municipalité ailleurs au Canada
54	Subdivision de pays au Canada (voir le standard SGQRI 46-2)
55	(Code postal au Canada - niveaux 2A et 2B)
59	Code postal au Canada
56	(Localisation géographique d'une adresse municipale)

¹⁷ **Légende :**

- En **gras** : élément de donnée qui peut prendre une valeur.
- En romain : groupe rassemblant des éléments de donnée, des groupes de données ou les deux.
- Entre parenthèses : élément ou groupe de données facultatif (aucune valeur n'est obligatoirement requise).

N° ligne	Données
57	Identifiant de la source de localisation géographique d'une adresse municipale
58	Identifiant de coordonnées géographiques
Niveau de description 2B	
4	Description d'adresse par regroupements de données
10	(Description de numéro d'immeuble - niveau 2B)
34	Description fine de numéro d'immeuble
35	Numéro d'immeuble
36	(Identifiant de suffixe de numéro d'immeuble)
37	Description globale de numéro d'immeuble
11	Description d'odonyme
12	Description globale d'odonyme
13	Description fine d'odonyme - niveau 2B
38	Identifiant d'odonyme
39	Description détaillée d'odonyme
40	Identifiant de générique d'odonyme
41	Description détaillée de spécifique d'odonyme
42	(Identifiant de particule de liaison de spécifique d'odonyme)
43	Identifiant d'élément principal de spécifique d'odonyme
44	Description globale de spécifique d'odonyme
45	(Identifiant de point cardinal)
14	(Description de subdivision d'immeuble)
15	Description globale de subdivision d'immeuble
16	Description fine de subdivision d'immeuble - niveau 2B
46	Identifiant de catégorie de subdivision d'immeuble
47	Description détaillée du numéro de subdivision d'immeuble
48	Numéro de subdivision d'immeuble - partie numérique
49	Numéro de subdivision d'immeuble - partie alphanumérique
50	Numéro global de subdivision d'immeuble
17	Description d'une deuxième ligne d'adresse au Canada - niveau 2B
51	Municipalité (voir le standard SGQRI 46-8)
52	(Identifiant de territoire postal)
53	Nom de municipalité ailleurs au Canada
54	Subdivision de pays au Canada (voir le standard SGQRI 46-2)
55	(Code postal au Canada - niveaux 2A et 2B)
59	Code postal au Canada
56	(Localisation géographique d'une adresse municipale)
57	Identifiant de la source de localisation géographique d'une adresse municipale
58	Identifiant de coordonnées géographiques

N°
ligne

Données

Niveau de description 3

- 5 Description d'adresse en format libre
- 18 **Adresse municipale ligne 1**
- 19 **(Adresse municipale ligne 2)**
- 20 **(Adresse municipale ligne 3)**
- 21 (Description complémentaire d'adresse hors Canada)
- 22 **(Nom de municipalité hors Québec)**
- 23 (Identification de subdivision de pays)
- 24 (Subdivision de pays au Canada - niveau 3) (voir le standard SGQRI 46-2)
- 25 (Subdivision de pays aux États-Unis) (voir le standard SGQRI 46-2)
- 26 (Nom d'autre subdivision de pays)
- 27 (Identification de code postal - niveau 3)
- 28 (Code postal au Canada - niveau 3)
- 59 **Code postal au Canada**
- 29 (Code postal américain)
- 30 **Code postal américain - partie 1**
- 31 **(Code postal américain - partie 2)**
- 32 **(Autre code postal)**
- 33 (Pays) (voir le standard SGQRI 46-1)

A2.2 Description des domaines énumératifs codifiés relatifs à une adresse municipale¹⁸

Un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec identifié comme *autorité source* d'un domaine énumératif codifié est autorisé à faire évoluer le contenu de ce domaine selon des règles précises de définitions, de validation et d'approbation¹⁹. Une fois les règles respectées, l'autorité source modifie ensuite le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp). L'autorité source doit prévoir un mécanisme pour informer les ministères et les organismes lorsque le domaine énumératif codifié est modifié. Le standard sera modifié en conséquence lors d'une révision ultérieure.

Au besoin, consultez *Le français au bureau* afin de connaître les règles d'abréviation pour, par exemple, les odonymes et les noms de municipalités. Sur demande, la Commission de toponymie du Québec peut fournir des abréviations d'odonymes et de noms de municipalités.

Remarque générale :

Les tableaux de données dans cette section ne sont pas nécessairement un modèle physique de données. Ils visent à présenter de façon simple et compréhensible les données qui sont véhiculées dans le standard. Un administrateur ou une administratrice de données a donc une marge de manœuvre pour structurer les données différemment selon les besoins de son organisation.

A2.2.1 Niveaux de description d'une adresse municipale

Nom du domaine	Niveaux de description d'une adresse municipale
Définition du domaine	Ensemble des niveaux de description d'une adresse municipale en fonction du standard SGQRI 45-1
Autorité source	Registraire des adresses (à déterminer)
Numéro du domaine	D0450101, disponible également dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp)

identifiant	Nom	Définition
001	Utilisation du référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec - niveau 1	Description d'une adresse municipale en faisant uniquement référence à une adresse municipale faisant partie du référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec.

¹⁸ Pour connaître la nomenclature utilisée pour décrire un domaine énumératif codifié, consultez le document intitulé *Lignes directrices pour décrire un domaine énumératif codifié*, disponible dans le portail du gouvernement en ligne à l'adresse www.gouvernement-en-ligne.qc/documents/Lignes-directrices-domaines-codifiés.pdf.

¹⁹ Pour connaître ces règles, consultez le document intitulé *Lignes directrices pour décrire un domaine énumératif codifié*, disponible dans le portail du gouvernement en ligne à l'adresse www.gouvernement-en-ligne.qc/documents/Lignes-directrices-domaines-codifiés.pdf.

identifiant	Nom	Définition
021	Découpage en éléments de donnée - niveau 2A	<p>Description d'une adresse municipale en découpant principalement l'information en éléments fins de donnée.</p> <p>Remarques :</p> <ol style="list-style-type: none"> La première ligne d'une adresse se décompose selon les neuf éléments de donnée suivants : <ul style="list-style-type: none"> un numéro d'immeuble; un suffixe de numéro d'immeuble; un générique d'odonyme (ex. : rue); une particule de liaison associée au terme principal de spécifique d'odonyme; un terme principal de spécifique d'odonyme; un point cardinal; une catégorie de subdivision; un numéro de subdivision (ex. : numéro d'appartement) décomposé en partie numérique et partie alphanumérique. Des regroupements sont également possibles dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> un numéro d'immeuble global, incluant le numéro d'immeuble et un suffixe de numéro d'immeuble; un spécifique d'odonyme global, incluant une particule de liaison et le terme principal de spécifique d'odonyme; un numéro de subdivision global, incluant les partie numérique et partie alphanumérique. La deuxième ligne d'adresse se décompose selon les quatre éléments de donnée suivants : <ul style="list-style-type: none"> la municipalité, le nom de territoire postal, la subdivision de pays, le code postal.
022	Découpage en regroupements - niveau 2B	<p>Description d'une adresse municipale en utilisant principalement .</p> <p>Remarques :</p> <ol style="list-style-type: none"> La première ligne d'une adresse est basée sur l'utilisation <u>d'au moins un</u> grand regroupement parmi les suivants : <ul style="list-style-type: none"> l'odonyme global, incluant un générique d'odonyme, une particule de liaison, un terme principal de spécifique d'odonyme et un point cardinal; la subdivision d'immeuble globale, incluant une catégorie de subdivision et un numéro de subdivision (partie numérique et partie alphanumérique). Le niveau 2B peut aussi utiliser un numéro d'immeuble global tel que défini au niveau 2A. Un des deux grands regroupements peut être remplacé par les éléments de donnée équivalents et les plus petits regroupements prévus au niveau 2A. La deuxième ligne d'adresse se décompose de la même manière qu'au niveau 2A.
031	Format libre non structuré - niveau 3	<p>Ce niveau de description s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> trois lignes d'adresse où les renseignements suivants peuvent être saisis en format libre lorsqu'ils sont présents : un numéro d'immeuble, un suffixe au numéro d'immeuble, une catégorie de voie de communication (ex. : rue), une particule de liaison associée au mot principal de spécifique d'odonyme, un mot principal de spécifique d'odonyme, un point cardinal, une catégorie de subdivision, un numéro de subdivision (ex. : numéro d'appartement) incluant ou non un suffixe; des éléments de donnée où la saisie des données serait en format libre pour les renseignements suivants : le code postal, la municipalité, la subdivision de pays (ex. : État, province); un élément de donnée pour le nom du pays qui ferait l'objet d'une validation à partir d'un domaine énumératif codifié.

A2.2.2 Suffixes de numéro d'immeuble

Nom du domaine	Suffixes de numéro d'immeuble
Définition du domaine	Ensemble des caractères alphabétiques et fractions pouvant être utilisés dans un suffixe de numéro d'immeuble
Autorité source	Registraire des adresses (à déterminer)
Numéro du domaine	D0450102, disponible aussi dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp)

Note :

1. Les fractions sont représentées par l'ensemble des caractères utilisés plutôt que par le symbole associé. Par exemple, la fraction « une demie » est représentée par l'ensemble des caractères « 1 », « / » et « 2 » plutôt que le symbole « 1/2 ».

Identifiant (de suffixe de numéro d'immeuble)	Nom (de suffixe de numéro d'immeuble)
010	1/2
020	1/3
030	1/4
040	3/4
101	A
102	AA
103	AB
110	B
111	BA
120	C
130	D
140	E
150	F
160	G
170	H
180	I
190	J
200	K
210	L
220	M
230	N
240	O
250	P
260	Q
270	R
280	S
290	T
300	U
310	V
320	W
330	X
340	Y
350	Z

A2.2.3 Odonymes au Québec

Nom du domaine	Odonymes au Québec
Définition du domaine	Ensemble des odonymes officialisés par la Commission de toponymie du Québec et des odonymes non officialisés en usage au Québec
Autorité source	Registraire des adresses (à déterminer), en collaboration avec la Commission de toponymie du Québec et les municipalités
Numéro du domaine	D0450103, disponible aussi dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp)

Notes :

1. Le tableau suivant présente quelques exemples. Ce domaine énumératif codifié sera complété par l'autorité source et il sera disponible dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec.
2. En règle générale, le générique d'odonyme précède le spécifique d'odonyme. Des exceptions à cette règle existent : « 1^{re} Rue », « 2^e Avenue », « Grande Allée Est », « Vieux chemin de la Montagne ». Pour ces cas, le générique d'odonyme et l'élément principal de spécifique d'odonyme se trouvent réunis dans le champ *élément principal de spécifique d'odonyme*.
3. Dans le référentiel gouvernemental des adresses municipales du Québec, ce domaine nécessitera la gestion de la période d'existence d'une occurrence, c'est-à-dire la date de début d'existence et, le cas échéant, la date de fin d'existence d'une occurrence.
4. Dans le tableau suivant :
 - la colonne « Identifiant de générique d'odonyme » est alimentée par le domaine énumératif codifié *D0450104 – Génériques d'odonyme* (voir la section A2.2.4);
 - la colonne « Identifiant de la particule de liaison » est alimentée par le domaine énumératif codifié *D0450105 – Particules de liaison dans un odonyme* (voir la section A2.2.5);
 - la colonne « Identifiant de l'élément principal de spécifique d'odonyme » est alimentée par le domaine énumératif codifié *D0450106 – Élément principal de spécifique d'odonyme* (voir la section A2.2.6);
 - la colonne « Élément principal de spécifique d'odonyme » contient l'élément principal de spécifique d'odonyme en format libre; ce renseignement est requis s'il est absent comme valeur permise du domaine énumératif codifié *D0450106 – Élément principal de spécifique d'odonyme* (voir la section A2.2.6);
 - la colonne « Identifiant du point cardinal » est alimentée par le domaine énumératif codifié *D0450107 – Points cardinaux dans les noms de voies de communication* (voir la section A2.2.7);
 - la colonne « Identifiant d'odonyme remplacé » indique, au besoin, l'identifiant d'odonyme précédent qui a été remplacé.

Identifiant (d'odonyme)	Identifiant de générique d'odonyme	Identifiant de particule de liaison de spécifique d'odonyme	Identifiant de l'élément principal de spécifique d'odonyme	Élément principal de spécifique d'odonyme (texte libre, max. 58 caractères)	Identifiant de point cardinal	Identifiant d'odonyme remplacé
0113159	99990		100001			
0130380	99990		100002			
0183569	99990		100003		001	
0184132	00212		100004		001	0284098
0213072	00916		100005		001	

0243253	00320	012	100006			
0283189	99990		100007			
0284098	00212		100008		001	
1000001	10026		100009			

Recomposée, cette donnée signifie ce qui suit :

Identifiant (d'odonyme)	Odonyme
0113159	2 ^e Avenue
0130380	Vieux chemin d'Oka
0183569	Grande Allée Est
0184132	Boulevard Saint-Cyrille Est
0213072	Rue Sherbrooke Est
0243253	Chemin de la Station-Touristique-de-la-Crapaudière
0283189	1 ^{re} Rue
0284098	Boulevard René-Lévesque Est
1000001	Court East Gables

A2.2.4 Génériques d'odonyme

Nom du domaine	Génériques d'odonyme
Définition du domaine	Ensemble des types de voies de communication. Note : Une exception : la valeur « lieu habité » permet de gérer les situations où une adresse est liée à un lieu plutôt qu'à un odonyme. Exemple : « Camp Mistassini ».
Autorité source	Registraire des adresses (à déterminer), en collaboration avec la Commission de toponymie du Québec
Numéro du domaine	D0450104, disponible aussi dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp)

Notes :

1. L'information présentée dans ce domaine énumératif codifié est normalisée en fonction des règles et des critères de la Commission de toponymie du Québec dans le respect de la Charte de la langue française. Ces règles et ces critères doivent être appliqués sur tout le territoire du Québec et surtout par les organismes de l'Administration. Dans une définition, l'absence de référence à la Commission de toponymie du Québec signifie que le générique odonymique n'a pas été officialisé par la Commission de toponymie du Québec bien qu'il soit en usage et qu'il est possible de le trouver dans des documents de langue générale.
2. Selon les règles de la Commission de toponymie du Québec, le générique d'odonyme ne doit pas être traduit. Par exemple, la forme « Jean-Talon Street » constitue un usage fautif de l'odonyme « rue Jean-Talon ». Par conséquent, ce domaine ne présente pas d'équivalences en anglais. Cependant, compte tenu de l'existence de 3000 odonymes non officialisés (sur un total de 103 000 en usage au Québec), il est nécessaire de prévoir un mécanisme afin de reconnaître la langue d'un odonyme de façon à présenter le générique d'odonyme à l'endroit approprié en anglais, c'est-à-dire après le spécifique d'odonyme, d'où la présence de valeurs en anglais dans le domaine et le dédoublement des valeurs « avenue » et « boulevard ». Cette situation constitue une exception au principe d'adaptabilité culturelle et linguistique.
3. En règle générale, le générique d'odonyme précède le spécifique d'odonyme. Des exceptions à cette règle existent : « 1^{re} Rue », « 2^e Avenue », « Grande Allée Est », « Vieux chemin d'Oka ». Par conséquent, il est nécessaire de gérer ces cas avec une valeur permise

distincte dans le domaine énumératif codifié sur les génériques d'odonyme. Par conséquent, un identifiant a été assigné à chacun de ces cas afin de permettre à une application de les repérer pour éviter d'afficher le générique d'odonyme avant le spécifique d'odonyme.

4. Certains « identifiants de générique d'odonyme » proviennent de la *Liste des types d'entités odonymiques* fournie par la Commission de toponymie du Québec. Ces identifiants comportent trois ou quatre caractères numériques. Pour répondre aux autres besoins de ce standard, il a fallu ajouter des identifiants. Ces nouveaux identifiants ont une valeur supérieure à 10 000 afin d'éviter toute collision avec les autres identifiants utilisés par la Commission de toponymie du Québec. Le *Manuel d'évaluation foncière du Québec; volume 2 : processus de traitement du rôle d'évaluation* a été aussi pris en considération pour l'attribution d'un identifiant d'un générique d'odonyme absent de la *Liste des types d'entités odonymiques* de la Commission de toponymie du Québec. L'attribution d'un identifiant en fonction des ajouts se présente comme suit :
 - 10 001 à 10 999 : génériques d'odonymes absents de la *Liste des types d'entités odonymiques* fournie par la Commission de toponymie du Québec, mais présents dans le *Manuel d'évaluation foncière du Québec*. Les quatre derniers chiffres de l'identifiant correspondent à l'identifiant selon le *Manuel d'évaluation foncière du Québec*;
 - 11 001 à 11 999 : génériques d'odonyme en anglais;
 - 12 001 à 12 999 : génériques d'odonymes absents de la *Liste des types d'entités odonymiques* fournie par la Commission de toponymie du Québec et du *Manuel d'évaluation foncière du Québec*.
5. En l'absence d'une définition dans le tableau suivant pour une valeur permise, utiliser une définition d'un dictionnaire d'usage courant.

Identifiant (de générique d'odonyme)	Nom (de générique d'odonyme)	Abréviation (de générique d'odonyme)	Définition (de générique d'odonyme)
99990	générique inclus dans le spécifique		Générique d'odonyme inclus dans le spécifique d'odonyme. Remarque : Cette valeur permise est prévue pour les cas où le générique d'odonyme ne précède pas le spécifique d'odonyme (ex. : « Grande Allée Est »).
99999	sans objet		Valeur permise pour les cas où l'odonyme ne comporte pas de générique d'odonyme.
00118	allée		Voie, chemin bordé d'arbres, de plates-bandes, de pelouses, et qui permet le passage, sert de lieu de promenade ou d'accès dans un jardin, un parc, un bois. (Commission de toponymie du Québec)
12001	ancienne route		Voir la définition de <i>route</i> , parce que <i>ancienne route</i> n'est pas un générique odonymique selon la Commission de toponymie du Québec.
00142	autoroute	aut.	Voie de communication à chaussées séparées, exclusivement réservées à la circulation rapide, ne comportant aucun croisement à niveau et accessible seulement en des points aménagés à cet effet. (Commission de toponymie du Québec)
00145	avenue	av.	Voie de communication urbaine plus large que les rues, desservant un quartier ou une partie d'une ville, ou pouvant conduire à un lieu bien identifié. (Commission de toponymie du Québec)
00212	boulevard	boul.	Artère à grand débit de circulation reliant diverses parties d'un ensemble urbain et comportant habituellement au moins quatre voies, souvent séparées par un terre-plein. (Commission de toponymie du Québec) Remarque : Bien que l'abréviation <i>bd</i> soit utilisée, elle n'a pas été retenue par la Commission de toponymie du Québec.
01064	carré	car.	Voie de communication dont le tracé épouse une forme quadrangulaire. Remarque : Souvent confondu avec les génériques odonymiques <i>place</i> et <i>square</i> .
10020	cercle		Voie de communication dont le tracé épouse la forme d'un cercle (Commission de toponymie du Québec)
00320	chemin	ch.	Voie de communication d'intérêt local, en milieu rural et d'importance secondaire par rapport à la route. (Commission de toponymie du Québec)
11120	circle		Voir la définition de <i>cercle</i> .
10022	concession		Voir la définition de <i>rang</i> .

Identifiant (de générique d'odonyme)	Nom (de générique d'odonyme)	Abréviation (de générique d'odonyme)	Définition (de générique d'odonyme)
00375	côte		Voie de communication ou partie d'une voie de communication qui suit une pente. (Commission de toponymie du Québec)
10026	court		Voir les définitions de <i>rue</i> , de <i>ruelle</i> et d' <i>impasse</i> .
00399	cours		Large voie de communication servant de promenade. (Commission de toponymie du Québec)
10029	crescent		Voir la définition de <i>croissant</i> .
00418	croissant	crois.	Rue en forme de demi-cercle. (Commission de toponymie du Québec)
10034	descente	desc.	Voie en pente plus ou moins forte, conduisant à un lieu déterminé. (Commission de toponymie du Québec)
10036	domaine		Remarque : Générique odonymique en usage mais non reconnu par la Commission de toponymie du Québec.
11038	drive		Voir les définitions de <i>rue</i> et d' <i>avenue</i> .
10040	esplanade		Remarque : Générique odonymique en usage mais non reconnu par la Commission de toponymie du Québec.
11044	garden		Remarque : Générique odonymique en usage mais non reconnu par la Commission de toponymie du Québec.
00420	impasse	imp.	Chemin, rue sans issue. Remarque : Le terme <i>cul-de-sac</i> , bien qu'il soit synonyme au terme <i>impasse</i> , ne doit pas être utilisé comme générique odonymique. (Commission de toponymie du Québec)
10052	jardin		Remarque : Générique odonymique en usage mais non reconnu par la Commission de toponymie du Québec.
11053	lane		Voir les définitions de <i>ruelle</i> , d' <i>allée</i> et de <i>passage</i> .
12002	lieu habité		Toponyme d'un lieu habité utilisé dans une adresse municipale en l'absence d'un odonyme. Remarque : Générique odonymique en usage mais non reconnu par la Commission de toponymie du Québec.
12003	ligne		Voir les définitions de <i>chemin</i> et de <i>rang</i> .
11001	line		Voir la définition de <i>ligne</i> .
00688	montée	mtée	Voie en pente plus ou moins forte, conduisant à un lieu déterminé. (Commission de toponymie du Québec)
10059	parc		Terrain aménagé pour l'installation de maisons mobiles. Ce n'est pas un générique odonymique. (Commission de toponymie du Québec)
00728	passage	pass.	Petite rue habituellement interdite aux voitures, souvent couverte, qui unit deux voies de communication. (Commission de toponymie du Québec)
00756	place		Espace découvert et assez vaste, sur lequel débouchent ou que traversent ou contournent une ou plusieurs voies de communication et qui, parfois, est entouré de constructions ou peut comporter un monument, une fontaine, des arbres ou autres éléments de verdure. Remarques : 1. La place est souvent désignée par une fonction urbaine (place de la Gare, place du Marché, place du Manège, ...) et elle est fréquemment dédicatoire (place Royale). 2. Au Québec, <i>place</i> constitue l'équivalent français de l'anglais <i>square</i> . 3. L'usage qui consiste à désigner par le mot <i>place</i> un immeuble ou un ensemble d'immeubles, commerciaux ou autres, est fautif. (Commission de toponymie du Québec)
10063	plage		Remarque : Générique odonymique en usage mais non reconnu par la Commission de toponymie du Québec.
10066	plateau		Remarque : Générique odonymique en usage mais non reconnu par la Commission de toponymie du Québec.
12004	point		Remarque : Générique odonymique en usage mais non reconnu par la Commission de toponymie du Québec.

Identifiant (de générique d'odonyme)	Nom (de générique d'odonyme)	Abréviation (de générique d'odonyme)	Définition (de générique d'odonyme)
12005	pointe		Remarque : Générique odonymique en usage mais non reconnu par la Commission de toponymie du Québec.
10069	promenade	prom.	Voie spécialement aménagée à l'intention des promeneurs. (Commission de toponymie du Québec)
10071	rang		En milieu rural, voie de communication tracée perpendiculairement aux lots et desservant un ensemble d'exploitations agricoles. (Commission de toponymie du Québec)
11205	ridge		Remarque : Générique odonymique en usage mais non reconnu par la Commission de toponymie du Québec.
12206	rive		Remarque : Générique odonymique en usage mais non reconnu par la Commission de toponymie du Québec.
11074	road		Voir les définitions de <i>chemin</i> et de <i>route</i> .
00914	route		Voie de communication large et fréquentée, de première importance par opposition au <i>chemin</i> , reliant deux ou plusieurs agglomérations. (Commission de toponymie du Québec)
00916	rue		Voie de communication généralement bordée de bâtiments dans une agglomération. (Commission de toponymie du Québec)
00917	ruelle	rle	Petite rue étroite. (Commission de toponymie du Québec)
10085	sentier	sent.	Chemin étroit à l'usage des piétons. (Commission de toponymie du Québec)
11086	square		Voir la définition de <i>place</i> .
11087	street		Voir la définition de <i>rue</i> .
11189	terrace		Voir la définition de <i>terrasse</i> .
10089	terrasse		Voie de communication qui borde ou qui se confond à une terrasse. (Commission de toponymie du Québec)
11207	trail		Voir les définitions de <i>sentier</i> , de <i>ruelle</i> et de <i>rue</i> .
10092	trait-carré		Remarque : Générique odonymique en usage mais non reconnu par la Commission de toponymie du Québec.
00970	traverse		Voir la définition de <i>chemin</i> .
10095	voie		Espace du domaine public aménagé pour aller d'un lieu à un autre. (Commission de toponymie du Québec)
11195	way		Voir la définition de <i>voie</i> .

A2.2.5 Particules de liaison dans un odonyme

Nom du domaine	Particules de liaison dans un odonyme
Définition du domaine	Ensemble des particules de liaison utilisées dans un odonyme
Autorité source	Registraire des adresses (à déterminer)
Numéro du domaine	D0450105, disponible aussi dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp)

Identifiant (de particule de liaison d'odonyme)	Nom (de particule de liaison d'odonyme)
001	à
002	à l'
003	à la
004	au
005	aux

Identifiant (de particule de liaison d'odonyme)	Nom (de particule de liaison d'odonyme)
006	chez
007	chez les
008	d'
009	d'en
010	de
011	de l'
012	de la
013	des
014	du
015	en
016	l'
017	la
018	le
019	les
020	sur
021	sur l'
022	sur la
023	sur le
024	sur les

A2.2.6 Éléments principaux de spécifique d'odonyme

Nom du domaine	Éléments principaux de spécifique d'odonyme
Définition du domaine	Ensemble des éléments principaux de spécifique d'odonyme, qu'ils soient officialisés par la Commission de toponymie du Québec ou seulement reconnus
Autorité source	Registraire des adresses (à déterminer)
Numéro du domaine	D0450106, disponible aussi dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp)

Remarques :

1. Les identifiants utilisés sont fictifs.
2. Ce domaine énumératif codifié sera complété par l'autorité source et il sera disponible dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec.

Identifiant (d'élément principal de spécifique d'odonyme)	Nom (d'élément principal de spécifique d'odonyme, max. 58 caractères)
100001	2 ^e Avenue
100002	Vieux chemin d'Oka
100003	Grande Allée
100004	Saint-Cyrille
100005	Sherbrooke
100006	Station-Touristique-de-la-Crapaudière
100007	1 ^{re} Rue
100008	René-Lévesque
100009	East Gables
100010	Érables

A2.2.7 Points cardinaux dans les noms de voies de communication

Nom du domaine	Points cardinaux dans les noms de voies de communication
Définition du domaine	Ensemble des points cardinaux dans les noms de voies de communication
Autorité source	Registraire des adresses (à déterminer)
Numéro du domaine	D0450107, disponible aussi dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp)

Note :

1. Pour ce domaine énumératif codifié, une liste déroulante de valeurs permises peut être présentée en anglais.

Identifiant (de point cardinal)	Français		Anglais	
	Nom (de point cardinal)	Abréviation (de point cardinal).	Nom (de point cardinal)	Abréviation (de point cardinal)
001	Est	E.	East	E
002	Nord	N.	North	N
003	Nord-Est	N.-E.	North-East	NE
004	Nord-Ouest	N.-O.	North-West	NW
005	Ouest	O.	West	W
006	Sud	S.	South	S
007	Sud-Est	S.-E.	South-East	SE
008	Sud-Ouest	S.-O.	South-West	SW

A2.2.8 Catégories de subdivision d'un immeuble

Nom du domaine	Catégories de subdivision d'un immeuble
Définition du domaine	Ensemble des modes de découpage d'un immeuble
Autorité source	Registraire des adresses (à déterminer)
Numéro du domaine	D0450108, disponible aussi dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp)

Note :

1. Pour ce domaine énumératif codifié, une liste déroulante de valeurs permises peut être présentée en anglais.

Identifiant (de catégorie de subdivision d'immeuble)	Français			Anglais		
	Nom (de catégorie de subdivision d'immeuble)	Abr. (de catégorie de subd. d'immeuble)	Définition (de catégorie de subdivision d'immeuble)	Nom (de catégorie de subd, d'immeuble)	Abr. (de catégorie de subd. d'immeuble)	Définition (de catégorie de subd. d'immeuble)
001	appartement	app.	Logement comportant plusieurs pièces et qui est situé dans un immeuble d'habitation ou une maison. (GDT)	Apartment	Apt.	Remarque : Le mot <i>unit</i> est un terme anglais synonyme de <i>apartment</i> .

Identifiant (de catégorie de subdivision d'immeuble)	Français			Anglais		
	Nom (de catégorie de subdivision d'immeuble)	Abr. (de catégorie de subd. d'immeuble)	Définition (de catégorie de subdivision d'immeuble)	Nom (de catégorie de subd, d'immeuble)	Abr. (de catégorie de subd. d'immeuble)	Définition (de catégorie de subd. d'immeuble)
002	bureau	bur.	Lieu de travail habituel du personnel d'une entreprise ou d'un organisme. (adaptée du GDT, 2005) Notes: Aux fins de la normalisation des adresses au sein du gouvernement du Québec : 1. Les termes <i>local</i> , <i>suite</i> et <i>unité</i> sont des anglicismes à éviter. 2- Le terme « porte » n'est pas retenu. 3- Exemple d'adresse utilisant la notion <i>bureau</i> : Direction de l'infrastructure et de l'architecture Ministères des Services gouvernementaux 1500, rue Jean-Talon Nord, bureau 1.26 Québec (Québec) G1N 4T5 4- La division d'un bureau est exclue d'une adresse municipale. Par exemple: si le bureau numéro 1.30 d'une personne est située à l'intérieur du bureau numéro 1.26 de l'unité administrative à laquelle est rattachée cette personne, le bureau numéro 1.30 n'est pas retenu comme indication dans une adresse municipale.	Suite		Sans objet
003	chambre		Unité d'habitation restreinte d'un immeuble résidentiel.	Room		Sans objet
004	lot		Subdivision d'un parc de roulottes.	Lot		Sans objet

A2.2.9 Source de localisation géographique d'une adresse municipale

Nom du domaine	Source de localisation géographique d'une adresse municipale
Définition du domaine	Liste des organismes qui ont localisé une adresse municipale par coordonnées géographiques
Autorité source	Registraire des adresses (à déterminer)
Numéro du domaine	D0450109, disponible aussi dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp)

Identifiant (source de localisation d'adresse municipale)	Nom (source de localisation d'une adresse municipale)	Abréviation (source de localisation d'adresse municipale)
001	Ministères des Ressources naturelles et de la Faune	MRNF
002	Société canadienne des Postes	SCP
003	Municipalité	Mun.

ANNEXE 3 SCHÉMA XML (normative)

Ce schéma est aussi disponible dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.gc/principales/accueil.asp). En cas de divergence entre le standard et le référentiel, cette dernière source sera considérée comme la plus à jour.

Le schéma XML sera ajouté ultérieurement lors d'un amendement au standard.

ANNEXE 4 LIEN AVEC LE STANDARD D'OASIS INTITULÉ *EXTENSIBLE ADDRESS LANGUAGE (XAL)* (informative)

Le standard d'OASIS intitulé *extensible Address Language (xAL)* (version 2,0, <http://www.oasis-open.org/committees/ciq/download.html>) présente un schéma XML pour échanger des données d'adresses. L'adresse y est découpée en lignes d'adresse. Il traite les concepts *adresse municipale*, *adresse postale* et *renseignements complémentaires à une adresse* sans indiquer précisément les éléments de donnée à l'appui de chacun de ces concepts. Dans le standard xAL d'OASIS, l'élément de donnée *AddressType* est par ailleurs facultatif et il peut comporter les valeurs « Postal, residential, business, etc. ». Aucune indication n'est présentée quant au soutien à l'adaptabilité culturelle et linguistique.

Bien qu'il soit générique, le standard xAL d'OASIS constitue une base qui peut être détaillée pour satisfaire aux besoins d'échange de données d'un ensemble d'organisations, incluant les besoins relatifs à l'adaptabilité culturelle et linguistique. S'il y avait un consensus entre les organisations participantes, il serait possible d'adapter le schéma xAL d'OASIS pour couvrir le plus fin découpage prévu au standard *SGQRI 45-1 – Description d'une adresse : adresse municipale*.

En l'absence d'une liste des besoins propres à un ensemble d'organisations, il convient de se limiter le moins possible en transformant, dans le schéma xAL d'OASIS, les éléments de donnée décrits dans le standard *SGQRI 45-1* en autant de lignes d'adresse (« Address Lines ») en format libre que nécessaires. Au besoin, il s'agirait d'inclure l'information traitée dans le standard *SGQRI 45-3 – Description d'une adresse : renseignement complémentaire à une adresse* et celle découlant du *standard SGQRI 45-4 – Description d'une adresse : types d'utilisation d'une adresse*.

Avant d'établir un arrimage plus structuré et plus détaillé entre les standards du gouvernement du Québec et le standard xAL d'OASIS, il est préférable que les usagers qui désirent échanger des données d'adresse (ex. : le domaine de la santé dans une perspective fédérale-provinciale) en utilisant le standard xAL d'OASIS convienne tout d'abord du niveau de détail et du contenu informationnel nécessaires et adaptent ensuite le standard xAL d'OASIS à ces exigences. Finalement, il sera possible d'établir un arrimage plus précis entre les standards du gouvernement du Québec et cette adaptation du standard xAL d'OASIS pour les besoins de ces usagers.

Cet exercice pourra être répété autant de fois qu'il y aura d'usagers qui en exprimeront le besoin. Il sera également possible d'utiliser l'adaptation du standard xAL d'OASIS élaborée par un autre groupe d'usagers ou de s'en inspirer grandement.